



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

<36624555200017

S

33

<36624555200017

Bayer. Staatsbibliothek

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSIEUR
LE DAUPHIN.

MARS 1685.



A PARIS,
AU PALAIS.

ON donnera toujours un Volume
nouveau du Mercure Galant le
premier jour de chaque Mois, & on
le vendra, aussi-bien que l'Extraor-
dinaire, Trente sols relié en Veau,
& Vingt-cinq sols en Parchemin.

A PARIS,

**Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la
Salle des Merciers, à la Justice.**

**Chez C. BLAGEART, Rue S. Jacques,
à l'entrée de la Rue du Plâtre,
Et en la Boutique Court-Neuve du Palais,
AU DAUPHIN.**

**Et T. GIRARD, au Palais, dans la Grande
Salle, à l'Envie.**

M. DC. LXXXV.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



TABLE DES MATIERES
contenuës dans ce Volume.

P Rélude,	1
Arrests & Déclarations,	7
Devises,	29
Théses d'une composition particulière, pré- sentées au Roy de la part du Provincial des Minimes de Provence.	23
Compliment fait au Roy sur ce sujet,	26
Conte,	33
Description de tout ce qui s'est fait à Rome à l'occasion de Dom Alphonse VI. Roy de Portugal, avec la Description du Mausolée dressé pour cette Céré- monie,	49
Lettre en Prose & en Vers,	69
Lettre en Vers,	73
Inscriptions Françaises, mises dans l'Hô- tel de Ville de Paris, contenant en abrégé les principaux Evenemens du Regne de Sa Majesté,	76

à ij.

T A B L E.

<i>Dialogue des Choses difficiles à croire,</i>	87
<i>Histoire,</i>	108
<i>Composition de la Thériaque,</i>	116
<i>Discours prononcé sur ce sujet,</i>	138
<i>Autre Remède Spécifique,</i>	151
<i>Mort de Madame la Princesse de Guiméné,</i>	143
<i>Autres Morts,</i>	156
<i>M. le Comte de Tefse preste Serment de fidélité pour la Charge de Maître de Camp Général des Dragons,</i>	159
<i>Abjurations reçues par le Pere Alexis du Buc,</i>	161
<i>Prise de Possession de la Charge de Professeur aux Langues Grecques de l'Université de Caen,</i>	161
<i>M. le Fèvre, Trésorier de la Maison du Roy, est nommé Trésorier des Menues,</i>	163
<i>Pension donnée par le Roy,</i>	164
<i>Mariage de M. le Marquis de Novion avec Mademoiselle de Montauban,</i>	165
<i>Autre Mariage,</i>	169

TABLE.

<i>Regalle donné à leurs Altesſes Royales de Savoye,</i>	171
<i>Le Ruiffeau, Idyle de Madame des Houlieres,</i>	177
<i>Articles accordez par le Roy à la République de Gènes,</i>	186
<i>Description entiere du Carnaval de la Cour, & de la Courſe des Teſtes,</i>	202
<i>Embarquement de M. le Chevalier de Chaumont, avec les Noms de ceux qui doivent l'accompagner à Siam,</i>	230
<i>Suite curieuſe des Affaires d'Angleterre,</i>	236
<i>Mort de la Reyne Mere du Roy de Danemark,</i>	280
<i>Suite des Affaires d'Alger, avec l'Audience donnée à l'Envoyé du meſme Etat,</i>	284
<i>Bénédiſtion de la premiere Pierre d'une Eglise des Capucins à Montelimar,</i>	299
<i>Miſſions des Capucins,</i>	301
<i>Autres Conversions,</i>	304
<i>Mort de M. Robert,</i>	304
<i>Fables Nouvelles,</i>	305

TABLE.

<i>Divertissemens,</i>	307
<i>Enigme,</i>	309
<i>Autre Enigme,</i>	311
<i>Mariage,</i>	312
<i>Benédiction des Drapeaux des Gardes</i>	
<i>Françoises,</i>	312
<i>Conversion du dernier Calviniste de Ri-</i>	
<i>chélien,</i>	316

Fin de la Table.

Avis pour placer les Figures.

L'Air qui commence par *Pourquoy*
me dites-vous, Catin, doit regarder
la page 107.

La Figure doit regarder la page 128.

L'Air qui commence par *Vents qui*
portez par tout vostre funeste rage, doit
regarder la page 229.

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à Chaville, le 18. Juillet 1683. Signé, Par le Roy en son Conseil, JUNQUIERES. Il est permis au Sieur DANNEAU, Ecuyer, Sieur Devizé, de continuer de faire imprimer, vendre & debiter le Livre intitulé, **MERCURE GALANT**, & généralement tout ce qui dépend dudit Livre, par tel Imprimeur qu'il voudra choisir; Et defenses sont faites à tous Imprimeurs & Libraires, & tous autres, de faire imprimer, vendre & debiter ledit Livre, ny graver aucunes Planches servant à l'ornement d'iceluy, ny mesme de le donner à lire, pendant le temps & espace de dix années entieres, le tout à peine de six mille livres d'amende contre les Contrevenans, ainsi que plus au long il est porté esdites Lettres.

Registré sur le Livre de la Communauté, aux charges & conditions portées, le 14. Septembre 1683. Signé, ANEOT, Syndic.

Ledit Sieur DEVIZÉ a cédé son droit du présent Privilege à C. Blageart, Imprimeur-Libraire, pour en jouir suivant l'accord fait entr'eux.

Achevé d'imprimer le 31. Mars 1683.



MERCURE GALANT

NOI MARS 1685.

LE Roy qui n'est destiné qu'à de grandes choses, vient de faire une Entreprise vraiment Romaine ; & je ne croy pas qu'aucun des Césars en ait jamais résolu une pareille. Ce n'est pas, Madame, que
Mars 1685. A

2 MERCURE

parmy tant de Chef-d'œuvres qui ont rendu l'ancienne Rome si célèbre , il n'y en ait eu de très-importans , & dans lesquels la Magnificence a esté jointe à tout ce que l'Art a de plus ingénieux ; mais ces Ouvrages que l'on avoit commencez sans avoir examiné toute leur grandeur , & sans en avoir prévu la dépense , estoient devenus des Ouvrages de plusieurs Régnes ; au lieu que LOUIS LE GRAND voit en mesme temps , & tout ce qu'il entreprend , & tout ce qu'il

faut qu'il luy en couste. Ainsi l'on peut assurer, que si depuis qu'il y a des Hommes sur la terre, il s'est fait une dépense plus forte que celle de conduire la Riviere d'Eure à Versailles, il ne s'est jamais conclu un Marché de tant de millions tout à la fois, ny mesme qui en ait approché. Cette Riviere dont la source est dans le Perche, passe à Chartres, à Nogent-le-Roy, à Ivry, à Louviers, & va se joindre à la Seine au-dessus du Pont de l'Arche, apres avoir receu la Droüete, la

A ij

4 MERCURE

Blaise , l'Aure ; la Vegre ,
l'Hon , l'Andelle , & divers
autres Ruiffeaux. On va com-
mencer à Maintenon le mer-
veilleux Aqueduc qui luy
fera perdre son cours ordi-
naire ; & comme la pente
qu'il faut qu'on luy donne
oblige à prendre un grand
tour , on peut juger combien
ce travail est confidérable.
Vous ne devez point douter
qu'on ne m'envoye bien-
tost la fin , puis que c'est un
dessein du Roy, que l'on exé-
cute. L'utilité qu'en peut re-
cevoir Versailles , & l'orne-

GALANT.

5

ment que ses superbes Jardins en tireront, n'est pas ce qui a le plus excité le Roy à entreprendre un Ouvrage si digne de la grandeur Francoise, telle qu'elle est aujourd'huy. Ce Prince a eu des veuës plus dignes d'admiration, & qui font connoistre la bonté qu'il a pour ses Sujets. Il a prévu que la plupart de ceux à qui la Guerre donnoit dequoy vivre, demeureroient sans employ; & par cette grande entreprise il a voulu leur fournir les moyens de subsister. Il rend par là son

A iij.

6 MERCURE

Nom immortel, & la France redoutable. Il fait connoître aux Etrangers que ses Finances ne sont point épuisées, & que puis que sans rien diminuer de ses autres dépenses, il en entreprend d'extraordinaires presque dans l'instant qu'on voit la Guerre finie, il seroit prest à la soutenir tout de nouveau, si en troublant le repos qu'il vient de donner à l'Europe, on le contraignoit de se remettre en Campagne.

Comme ce Monarque travaille sans cesse pour le bien

& pour le repos de ses Sujets, il ne se passe aucun mois où l'on ne voye plusieurs de ses Déclarations, & des Arrests de son Conseil d'Etat, à leur avantage. Il a étably depuis peu par une Déclaration, une Compagnie sous le Titre de *Compagnie de Guinée*, qui fera seule à l'exclusion de tous autres, le Commerce des Nègres, de la Poudre d'or, & de toutes autres Marchandises, qu'elle pourra traiter aux Costes d'Afrique, depuis la Riviere de Serre-Lionne inclusivement jusques au Cap de Bonne Espérance. Les premie-

A. iiij

8 MERCURE

res lignes de cette Déclaration marquent mieux que je ne pourrois faire, les Bonnes intentions qu'a Sa Majesté de faire du bien à ses Sujets. Elles sont conceuës en ces termes. *Après avoir heureusement finy tant de longues & de différentes Guerres, pendant le cours desquelles Dieu a beny visiblement, & fait prospérer nos Armes, Nous nous sommes appliquez à donner le repos à nos Peuples, par les Traitez de Paix & de Trêve que Nous avons faits avec les Princes & Etats nos Voisins. Et comme dans la*

III A

GALANT. 9

tranquilité dont jouit à présent
nostre Royaume, rien ne peut si
naturellement introduire l'abon-
dante, que le Commerce. Nous
avons résolu d'en procurer par
toutes sortes de voyes l'augmen-
tation, notamment de celui qui
se fait dans les Pais éloignez.
Ces lignes font assez con-
noître de quelle maniere le
Roy veille au bien de son
Etat. En voicy d'autres qui
regardent les biens de la
Compagnie en particulier.
Appartiendront à ladite Com-
pagnie en pleine propriété les
Terres qu'elle pourra occuper es

10 MERCURE

lieux, & pendant le temps de sa concession, esquels Nous luy permettons de faire tels Etablissements que bon luy semblera, y construire des Forts pour sa sûreté, y faire transporter des Armes & Canons, & y établir des Commandans, & nombre d'Officiers & Soldats nécessaires pour assurer son Commerce, tant contre les Etrangers que les Naturels, auquel Effet Nous permettons à la Compagnie de faire avec les Roys Nègres, tous Traitez de Commerce quelle aviserà, & apres l'expiration du Privilege par Nous presente-

GALANT. II

ment accordé, *Voulons* que ladite *Compagnie* puisse disposer de ses *Habitations*, *Armes*, *Munitions*, ainsi que de ses autres *Effets*, *Meubles*, *Ustancilles*, *Marchandises* & *Vaisseaux*, comme de choses à elle appartenantes, en toute propriété.

Le principal soin du Roy estant de faire fleurir la Religion Catholique, cette mesme Déclaration enferme l'Article qui suit, Ne pourra ladite *Compagnie* employer ny donner aucunes *Commissions* qu'à des *Gens* de la Religion Catholique *Apostolique* & *Romaine*, & en

12 MERCURE

cas que ladite Compagnie fasse quelques établissemens dans les Pays de la presente Concession, elle sera obligée de faire passer le nombre de Prestres ou Missionnaires nécessaires pour l'instruction & exercice de ladite Religion, & donner les secours Spirituels à ceux qui y auront esté envoyez.

De cet Article de Religion, je passe à une autre Déclaration du Roy qui la regarde. Elle est, Pour la punition des Ministres de la Religion Prétendue Réformée, qui souffrent dans les Temples des

Personnes que le Roy a défendu d'y admettre, & pour l'interdiction desdits Temples. On y contrevient si souvent, que l'on ne peut estre trop rigide sur cet Article.

Il a aussi paru depuis peu un Arrest du Conseil d'Etat, Qui enjoint à tous ceux de la Religion Prétendue Réformée, dont les Charges de Notaires ont esté remplies de personnes Catholiques, de remettre les Minutes des Contrats, & autres Actes, aux Greffes des Justices Royales des lieux où ils étoient. Sans cette prévoyan-

14 MERCURE

ce du Roy , le Public auroit souffert un jour un notable préjudice , parce qu'avec le temps ces Minutes auroient esté diverties ou égarées.

Cet Arrest a esté suivy de deux autres , tous deux pour le soulagement des Sujets de Sa Majesté. Le premier a pour Titre , *Arrest du Conseil d'Etat, portant interpretation de celui du 30. Decembre dernier, qui décharge du Droit de Fret les Vaisseaux étrangers qui ameneront des Bleds dans le Royaume.* Le Roy par cet Arrest si judicieux , fait voir

GALANT. 15

que ses intereſts luy ſont moins chers que ceux de ſon Peuple , & donne lieu aux Eſtrangers d'amener des Bleds dans le Royaume. Une prévoyance ſi deſintereſſée, marque mieux que toute choſe, combien un Monarque eſt digne de commander. Voicy l'autre Arreſt dont je vous ay parlé , il concerne le *Remboursement des Etapes qui ont eſté fournies aux Troupes qui ont paſſé dans les Provinces & Generalitez du Royaume, depuis l'année 1676. juſques & compris l'année 1685.*

16 MERCURE

On voit par cet Arrest que ceux qui étoient chargez du remboursement de ces Etapes, n'ayant pas remboursé plusieurs Communautés, & Particuliers, Habitans qui ont souffert le Logement effectif des Gens de Guerre, & fourny les Etapes en espee, ce qui leur a causé un préjudice considerable, Sa Majesté y pourvoit. On ne doit plus s'étonner si le Roy entrant incessamment dans tout ce qui regarde le bien & l'utilité de ses Sujets, passe les journées entieres à travailler

vailler , ou seul , ou dans ses
Conseils.

Il a aussi paru depuis peu
un Arrest du Conseil d'Etat
qui ordonne , *Que les Direc-
teurs du Domaine d'Occident,
représenteront incessamment par-
devant M^{rs} de Boucherat &
Pussort , Conseillers Ordinaires
au Conseil Royal , un état cer-
tifié des Effets restans de la Com-
pagnie des Indes Occidentales.*

Tout ce que je pourrois dire
pour faire connoître com-
bien le Roy marque de bon-
té pour ses Sujets par cet Ar-
rest, le feroit beaucoup moins

Mars 1685.

B.

18 MERCURE

voir que les paroles suivantes du même Arrest. Et Sa Majesté voulant estre informée de la quantité, & de la qualité des Effets restans à present, de ceux laissez en la disposition desdits Directeurs, tant dans les Isles qu'ailleurs, & prendre une connoissance particuliere de toutes les Affaires de la Direction, comme il a esté fait pour les Compagnies des Indes Orientales & du Nord, & en consequence liquider les pretentions des Creanciers & Actionnaires, qui demandent le remboursement, mesme pourvoir audit rembour-

sement, & à ce qui se trouvera plus convenable pour l'augmentation des Isles Françoises de l'Amerique, & du Canada. Le Roy étant en son Conseil a ordonné, &c.

Il vient aussi de paroître une Déclaration du Roy concernant la Compagnie des Indes Orientales. Elle marque les grands soins que Sa Majesté prend pour soutenir & faire fleurir son Commerce, afin de donner à ses Sujets les occasions de négocier dans les Pais les plus éloignez, d'acheter de la pre-

B ij,

20 MERCURE

miere main les Marchandises qui viennent des Indes, & qu'ils alloient prendre chez les Etrangers voisins de ce grand Royaume, & d'introduire mesme par le moyen du Commerce la Religion Chrétienne; inconnue presque dans tous ces Pais. Jamais Monarque s'est-il appliqué avec tant de prévoyance & de bonté, à procurer l'abondance à ses Sujets, & à augmenter la gloire de son Etat?

M^r Magnin, toujours zélé à faire connoître l'admira-

nion qu'il a pour les grandes
Actions de Sa Majesté, a fait
deux nouvelles Devises, que
je vous envoie. L'une a le
Soleil pour corps, & ces mots
pour ame, *Spes rerum & decus*.
Ils sont expliquez par ce Ma-
drigal.

Par ses mouvemens divers,
Par son heureuse influence,
N'est il pas de l'Univers
L'ornement & l'esperance?
La grandeur de LOUIS, & l'état de
la France,
Expliqueront par tout ma Devise &
mes Vers.

L'autre Devise est sur l'Am-

22 MERCURE

bassade du Roy de Siam; & sur la deférence que tous les Potentats du Monde ont pour le Roy. - Ce sont plusieurs Eléfans qui fléchissent les genoux devant le Soleil, avec ces mots. *Et Magnos hac fata manent.*

Est-il rien de grand icy bas
Qui ne doive te rendre hom-
mage?

Grand LOUIS, qui ne connoist pas

Que c'est là ta parfaite Image?

Est-il rien de grand icy-bas

Qui ne doive te rendre hommage?

Voicy un Sonnet fort heu-
reusement rempli, sur les

Bouts-rimez Latins qui ont
cours: Comme il est fait pour
le Roy, il ne sçauroit man-
quer de vous plaire. M^r Blan-
chard, Curé de Fissé aux En-
virons de Dijon, en est l'Au-
theur.

E Sire en tout & par tout NOM
IMPAR omnibus,
Sçavoir l' Art de parler, sans rien dire
qui fâche,
Pour sa gloire & l' Etat travailler sans
relâche,
Plus qu' Hercule jadis, faire teste
tribus.

SS

Contraindre l' Ennemy de ramper
comme un lâche,

24 MERCURE

*Estre dans l'Univers ce qu'au Ciel est
Phœbus;*

*Faire par son esprit plus que par son
quibus,*

*Qu'au milieu des Tauriers son Peuple
boire & mâche.*

§2

*Quoy que ton oïr vainqueur, faire
la Paix, item*

*La donner, la régler, c'est-là le tu
autem;*

*Regner gouverner seul, & commander
sans ire;*

§2

*N'oïr de ses Sujets que vivat &
qu'amo,*

*Faire par sa valeur plus qu'on ne
sçauvoit lire,*

*C'est plus que Pelisson n'en dira ca-
lamo.*

Sur la fin du mois passé, le Pere Charles Guilhet, Provincial des Minimes de Provence, fit presenter à Sa Majesté par les Peres Bertier & d'Antrechaux ses Collegues, & Definiteurs de cette même Province, une These d'une composition fort particuliere. Elle fut tres-bien receuë de toute la Cour, & il n'y a point à douter qu'elle ne le soit de mesme de tous ceux qui la verront, puis que toutes ses Positions contiennent l'Eloge de nostre Auguste Monarque, mais d'une maniere

Mars 1685.

C

26 MERCURE

si ingenieuse , que cet Eloge entre dans les Questions naturellement , & sans violence. Le Roy écouta avec une bonté inconcevable le Compliment de ces Peres , qui luy fut fait en ces termes.

SIRE,

Comme tous les Peuples qui ont le bon-heur de vivre sous le Regne de V. M. s'interessent à sa gloire , nous esperons qu'Elle ne trouvera pas mauvais que les Minimes y prennent part. Le nom qu'ils portent ne les doit pas

priver de cet avantage, car bien que cette gloire n'ait rien que de grand, son étendue demande toutesfois que les plus petits travaillent aussi sur une matiere si vaste.

C'est par cette raison, SIRE, que nous avons pris la liberté de vous dédier une These, & nous avons cru que si nos forces ne nous permettoient pas de faire en grand l'Eloge de V. M. dans lequel nous pussions faire voir toutes les grandes qualitez qu'Elle possède dans un degré si éminent, Elle agréeroit néanmoins le dessein que nous avons de le faire en petit, par cette bonté qui

28 MERCURE

lui est si naturelle, & qui lui fait toujours recevoir avec complaisance, jusques aux plus petits témoignages de nostre zèle.

Nous sommes d'ailleurs obligez de prendre un Intérêt particulier à la Gloire de V. M. Les Minimes, SIRE, vous regardent non seulement comme leur Protecteur, & comme leur Bienfaicteur, mais encore comme leur Pere.

Ce fut LOUIS LE SAGE qui les appella en France, c'est de sa liberalité qu'ils ont reçu une grande partie des biens qu'ils y possèdent; ses Successeurs con-

firmèrent tous ses dons , & les
augmenterent considerablement ,
& vôtres auguste Ayeul HENRY
LE GRAND , & vostre Pere
LOUIS LE JUSTE de
Triomphante mémoire , nous ont
fait les mesmes Graces : mais
V. M. les a tous surpassez en
bonté & en generosité , nous
ayant comblez de ses Faveurs.

C'est pour vous en remercier,
SIRE , que le Pere Charles
Guilbet, Provincial de vos tres-
humbles & tres-fidéles Sujets les
Religieux Minimes , de vostre
Province de Provence , nous a
Députez au nom de tout l'Ordre,

C üj

30 MERCURE

comme aussi pour vous présenter
cette These , & vous supplier
d'agréer qu'il la soutienne sous
vostre Auguste Nom , dans le
Chapitre General que nous de-
vons tenir dans vostre Ville de
Marseille , sous le bon plaisir
de V. M. l'assurant que nous
n'oublierons jamais ces Graces,
pour lesquelles nous continuerons
de demander à Dieu , qu'il ré-
pande ses Benedictions sur vostre
Personne Sacrée , sur la Famille
Royale , & sur tout vostre Etat.

Le Roy les ayant conge-
diez apres une réponse fort

obligeante, ils allerent presenter cette mesme These à Monseigneur le Dauphin, & à Madame la Dauphine, qui la reçurent aussi avec beaucoup de bonté. Le Pere Guillet dont vous venez de lire le nom, est un Homme d'un tres grand merite. C'est luy qui préfidera aux Theses que ces Députés ont présentées à Sa Majesté. Elles feront l'ouverture du Chapitre General que ces Peres doivent tenir à Marseille, aux Festes de la Pentecoste prochaine, ce qu'ils font de dix-huit en

C iij.

32 MERCURE

dix huit ans, le tenant alternativement de six ans en six ans en France, en Espagne, & en Italic. La Theologie que ce Provincial possede excellemment bien, n'est pas le seul avantage qui le fait considerer dans son Ordre. Il est encore grand Predicateur, & a remply les meilleures Chaires avec une entiere satisfaction de ses Auditeurs. C'est pour la seconde fois qu'il a esté fait Provincial. Le Pere Madon, Religieux aussi estimé par son esprit que par sa vertu, doit avoir l'honneur

de soutenir cette These, sous un President de cette force. On a tout sujet d'esperer de luy, qu'il fera voir aux Italiens & aux Espagnols qui l'ataqueront, que les François ne craignent les Nations Etrangeres en aucune sorte de Combat.

Je vous envoye un Conté nouveau de M^r de la Barre de Tours. Ses Galans Ouvrages ont tant d'agrément, & vous avez toujours pris tant de plaisir à les lire, que je croy vous en procurer un fort grand, en vous faisant part de celui-cy.

*C'est un resve qui plaît dans le moment qu'il dure,
Et qui laisse à sa suite un fâcheux souvenir;*

*C'est un abus, une peinture,
Une idée, un fantôme, une ombre,
enfin un rien.*

*Quelque Censeur me désavoüe,
Et traite ma Morale en Morale de Chien.*

*Quoy, ce gros Financier, dira-t-il,
Et son Bien*

Sont des Chansons? Hé-oüy. C'est à tort qu'on le loüe;

*Je vais le montrer aujourd'huy;
Et le gueux Oenophile au milieu de sa boüe,*

Quand il a bû dix coups, est plus heureux que luy.

*Paschal, un Auteur d'importance,
Dans ses Ecrits met peu de différence*

36 MERCURE

*Entre le Gueux resvant la nuit
Posséder sous son Toict tous les trésors
de France,*

*Et le Riche avec sa Finance
En pauvreté qui refue estre réduit.
De Fortune en effet n'est-ce pas une
niche,*

*Que le dormir, & du Pauvre, & du
Riche?*

*Pourquoy ne pas dans le sommeil
Laisser le Gueux, dont le réveil
Renouvelle les maux ? au-bien tout au
contraire,*

*Pourquoy faire dormir qui doit veiller
toujours?*

*Mais sans m'embarrasser à faire :
De longs, & par ainsi de fort mauvais
discours;*

*Longs & mauvais, c'est assez pour
déplaïre,*

Quand on fait le Prédicateur.

GALANT. 37

Ne preschons plus ; parlons d'une
autre Affaire,
Et plutôt devenons Conteur;
Car un Conte, fust-il un Conte à la
Cigogne,
Vaut toujours mieux qu'un ennuyeux
Sermon.

SS

Disons donc, que du temps de Philippe
le Bon,
(Ce Philippe le Bon estoit Duc de
Bourgogne)

Avint un certain Fait
Assez plaisant, & digne de mémoire,
Et pour moraliser un assez joly trait,
Au demeurant tres-vray, je l'ay lu
dans l'Histoire;

Quiconque ne me voudra croire,
La peut lire à son tour. Philippe par
hasard

Dans le temps qu'on boit à la neige,

38 MERCURE

(C'est à dire l' Ete) suivy d'un gros
Cortége,

S'en revenoit fort tard,
Après avoir fait un tour du Rampart
De Bezançon, promenade ordinaire
Qu'avec ses Courtisans le bon Duc
souloit faire.

En traversant la Rüe, il apercent un
Gueux,

Faisant vilaine moïe,
Déchiré, plein de sang, hideux,
Renversé sur un tas de bouë.

Cet objet émut le bon Duc,
Qui pensa que le Gueux tomboit du
mal caduc;

Et comme il estoit charitable,
Et pour tous ses Sujets plein d'extrême
bonté,

Il voulut que ce Misérable
De son borbier dès l'instant fust ôté,
Et bien plus, il voulut, pour estré dé-
croché

Qu'au Palais il fust emporté.
 Au premier appareil on connut Oeno-
 phile,
 Fameux Beuveur, qui n'avoit pour
 métier
 Que de fesser du Vin de Quartier en
 Quartier,
 Et que de promener une soif inutile
 Dans les Tavernes de la Ville,
 D'où sortant sans avoir le moyen de
 payer,
 N'ayant pas vaillant une obole,
 ivre mort il dormoit dans le premier
 borbier.
 Quand le Duc sceut qu'estoit le
 Drôle,
 (Car le nom d'Oenophile en tous lieux
 faisoit bruit,
 Et de ses Faits en Vin chacun estoit
 instruit)
 Il luy fit préparer un assez plaisant
 rôle.

40 MERCURE

*Il ordonna qu'il fust frisé,
Musqué, frotté, lavé, poudré, peigné,
razé,*

Proprement aromatisé.

(Précaution fort nécessaire

Pour ce qu'on vouloit faire)

Il fut couché dans un superbe Lit,

Avec les Ornaments de nuit

Qu'on donne à Gens de conséquence,

Dont je tais la magnificence.

Pour la marquer en un mot, il suffit

Que le Duc de Bourgogne

Ordonna qu'on traitast comme luy cet

Yvrogne.

Chacun se retira pour prendre son repos,

Laisant au lendemain le reste.

La nuit sur le Palais jetta d'heureux

Pavots,

Tout dormit à merveille ; aucun resve

funeste,

Excité par Bacchus & sa douce vapeur,

GALANT. 41

N'embarrassa le cerveau du Benveur.
Le Phæbetor des Gens qui se plaisent à
boire,

Luy parut mille fois versant à pleines
mains

Par sa Corne d'yvoire.
Tous les resves plaisans qu'il prodigue
aux Humains.

L'Aurore dont l'éclat embellit toutes
choses,

Avoit, pour marquer le retour
Du Dieu qui tous les jours du Monde
fait le tour,

Parfumé tous les airs de Jasmins &
de Roses,

Cela veut dire en Prose, il estoit jour.
Vous sçauvez que qui versifie,
Je veux dire les Gens qu'Apollon
deifie,

Peuvent impunément s'exprimer par
rébus,

Mars 1685.

D

42. MERCURE

Ou par mots qu'en François nous appel-
lons Phébus.

Dans mes Contes par fois je meste ce
langage,

Qui parait tant soit peu guindés;
Mais quoy? je vais cōme je suis guidé,
Sire Apollon pour moy n'en fait pas
davantage.

Nous avons de son Lit fait sortir le
Soleil,

Allons en Courtisan habile
Nous trouver au Levé du Seigneur
Ocnophile,

Et nous sçaurons quel sera son réveil.
Imaginez-vous la surprise
D'un Gueux qui n'avoit pas vaillant
une Chemise,

Et qui (souvent couché dehors)
Se trouve en Draps de lin bordez de
Point d'Espagne,

Et comme un Prince de Cotagne,

GALANT. 43

Se voit environné des plus riches trésors.

En croira-t-il ses yeux ? Il n'ose.

Est-ce un enchantement ? Est-ce métamorphose,

Illusion, métamorphose ?

Par quel heureux destin est-il Grand devenu,

Luy qui naguere estoit tout nud ?

Pendant qu'à débrouiller tel Cahos il s'applique,

Une douce Musique

Acheva de troubler sa petite raison ;

Il ne pût s'empescher de dire une Oraison

Qu'il sçavoit contre l'Art Magique :

S'il eust crû gouter dans ces lieux

Des douceurs à la fin semblables aux premières,

Il ne se pouvoit rien de mieux ;

D ij

44 MERCURE

Mais il craignoit les Etrivieres,
Catastrophe où souvent aboutit le
plaisir

De pareille galanterie.

De malle-peur il se sentit saisir,
Estimant, pis encor, que ce fust Diable-
blerie.

En Bourgogne en ce temps couroient
des Farfadets,

Autrement dits Esprits Follets,

Qui n'entendoient point raillerie,
Fougueux comme les Gens qui battent
leurs Valets.

Achevons. Il entra quatre Pages bien
faits,

Maistre d'Hostel, une autre Troupe

De Valets de pied, de Laquais,

Dont l'un tenoit une Soucoupe,

L'autre une Ecuelle-oreille avec un
Consommé.

Voicy, luy dit un Gentilhomme,

GALANT. 45

Vostre Bouillon accoûtumé,
 Monseigneur. Il le prit tout cōme
 Si veritablement il enst tous les matins
 Fait tel métier. Aisément l'habitude
 Se feroit à tels Mets ; & quand d'heu-
 reux destins.

Succèdent au mal le plus rude,
 On s'accoûtume avec facilité
 Au bien que l'on n'a point gousté.

Bien plus, à nostre compte
 Le bien qui nous vient nous est dû ;
 Et si quelque chagrin nous vient, tout
 est perdu.

Mais heureux mille fois l'Homme qui
 se surmonte,
 Et qui sagement se contient,
 Quand le bien ou le mal luy vient !

Par trop je moralise ;
 Venons au Fait. Le Duc Philippe se
 déguise,
 Et vient accompagné de trente Cour-
 tisans.

46 MERCURE

*Sous autant de déguisemens.
 Chacun luy fait la révérence,
 Luy vient souhaiter le bonjour,
 Et tout de mesme qu'à la Cour,
 Luy dit autrement qu'il ne pense..
 On l'habille superbement;
 Tous les Bijoux du Duc firent l'ajuste-
 ment.
 C'étoient Canons de Point de Gêne..
 (Gênes lors s'amusoit à fabriquer du
 Point,
 Et son orgueil n'attiroit point
 De Bombe à feu Grégeois sur sa superbe
 arène)
 Enfin pour trancher court, l'Urogne
 estoit brillant
 Autant que le Soleil levant;
 Et Bacchus revenant des Climats de
 l'Aurore,
 Paroissoit moins Vainqueur que luy..
 Mais pour rendre parfait ce Spectacle
 inouy,*

GALANT. 47

Il manquoit quelque chose encore;
C'est que les Dames du Palais
Vinssent avec tous leurs attraits;
Ce qui se fit. Ce dernier trait l'acable,
Mais il revint dans un moment
De son étonnement,
Quand on le fit passer dans un Apartement,
Qui lui parut d'autant plus agreable
Qu'il y vit une Table
Qu'on servoit magnifiquement.
Il ne soupçonna plus que ce fust Diablerie,
Quand il se vit placé dans l'endroit
le plus haut,
Où sans se déferer il mangea comme
il faut,
Commençant à trouver l'invention
jolie.
Dans cette Cour
A divers plaisirs on passa tout le jour.

48 MERCURE

*Comme au Bal, comme au feu, comme
à la Comédie,*

*Ou comme à l'Opéra. Mais non ; dans
ce temps-là*

*On ne connoissoit point ce que c'est
qu'Opera.*

*Bref, on se divertit à ce qu'on eut
envie,*

*Jusqu'à ce que le Soleil se coucha.
On servit le Souper, Oenophile soupa ;*

*Il y beut trop, il s'y soula,
Si bien qu'il s'y couvrit la vue,
Et sa Principauté par ce trop fut per-
due ;*

*Ce qui fit qu'à l'instant on le desha-
billa,*

*De ses Haillons on le poüilla ;
Quatre Valets de pied le portent dans
la Rue,*

*Au mesme endroit d'où le Duc le
vira.*

Voilà

*Voilà comment la Fortune se joue,
Aujourd'huy sur le Trône, & demain
dans la bouë.*

*Que ne sçay-je comment Oenophile
parla*

Dans le moment qu'il s'éveilla!

On a eu nouvelle que le
Mercredy 24. de Janvier der-
nier, on fit à Rome un Ser-
vice solennel pour Dom Al-
phonse VI. Roy de Portugal.
La Ceremonie fut faite avec
tant d'ordre, d'éclat & de
pompe, que quoy que ce soit
un lieu où les somptueux Spe-
ctacles soient fort ordinaires,
on ne laissa pas de l'admirer.

Mars 1685.

E

50 MERCURE

Ainsi je croy vous faire plaisir de vous en apprendre les particularitez , & je me sers pour cela des mesmes termes qui ont esté employez dans une Lettre écrite sur ce sujet à M^r de S. Romain , Ambassadeur Extraordinaire du Roy à Lisbonne. L'Eglise Nationale de S. Antoine des Portugais ayant esté destinée pour cette fonction , par M^r le Cardinal d'Estrées , Protecteur des Affaires de Portugal , & par Dom Domingos Barreiros Leita , Resident de ce Royaume , Son Eminence

GALANT. 51

concerta la Décoration de l'Eglise, avec M' l'Abbé Benedetti, Agent de France, à qui il donna le soin de l'exécution. Il s'en acquitta parfaitement bien, étant assisté de M' l'Abbé Mesquita, & du sieur Antonio Gherardi, Architecte & Peintre fameux. Toute la Façade de l'Eglise estoit couverte & ornée de Peintures, & de Figures en relief, qui la rendoient beaucoup plus belle & plus agréable qu'elle n'étoit auparavant, & qui toutes avoient du rapport à cette Ceremonie. La

E ij

52 MERCURE

Porte estoit entourée, ou plutôt envelopée d'un Drap noir. Le dessus, ou le Fronton de la mesme Porte, soutenoit deux Statuës qui representoient la Religion & la Force, par lesquelles les Portugais se sont toujours distinguez ; avec une Inscription qui marquoit que les Roys de Portugal par leurs Conquestes dans les Pais éloignez, par leur Pieté, & par leur Valeur, avoient soumis des Peuples innombrables, aussi bien à l'Eglise qu'à la Couronne.

La Façade des deux côtez de la Porte étoit enrichie de Pilastres, & de Contrepilastres; ornez de Figures & de Trophées de Mort & de Festons. Les deux vuides qui restoit des deux côtez entre les Pilastres, étoient remplis par deux grands Medallions ovales, de plus de quinze pieds dans leur plus long Diametre, & peints en couleur de Bronze, qui representoient deux Illustres Actions de deux autres Alphonse, sçavoir la Bataille d'Ourique, gagnée par le Roy Alphonse

E iij

54 MERCURE

Henriquez I. du nom, contre cinq Roys Mores, & le Siège de la Ville d'Alcazer en Afrique, prise par le Roy Alphonse II. On lisoit au dessous, des Inscriptions qui expliquoient le sujet de ces Peintures.

Le dessus, ou le second Ordre de la Façade, étoit embelly aussi bien que le premier, de divers Ornemens d'Architecture: Au milieu étoient les Armes de Portugal, avec ces deux mots, *Cælius Data*, pour faire allusion à ce que les Historiens

rapportent, qu'elles furent miraculeusement données au Roy Alphonse I. Des deux côtez s'élevoient deux belles Pyramides, sur lesquelles on voyoit deux Inscriptions Morales, & convenables au Sujet. Les extrémitéz de la Façade souûtenoient des Vases, & sur le haut étoit placée une Tour qui faisoit partie des Armes de Portugal, avec une Mort armée de sa Faux au dessus, & deux Etendarts noirs qui pendoient des deux côtez. Sur l'un on voyoit une Mort qui tenoit des Sceptres & des

56 MERCURE

Couronnées, & sur l'autre une Teste de Mort avec la Lune, le tout accompagné de Devises & d'autres Ornemens, qui faisoient un effet tres-agréable à la veüe. Le dedans de l'Eglise étoit orné d'une maniere toute lugubre, mais avec tant d'Art qu'il ne laissoit pas de plaire, & de satisfaire les Spectateurs. Sur la Porte, on voyoit trois Medaillons, qui representoient les Roys Alphonse III. Alphonse IV. & Alphonse V. avec une Devise à chacun. Les Murailles, la Coupole,

ou le Dome, les Voutes des Chapelles, & celles de l'Eglise, étoient entierement couvertes de Drap noir, qui sur un fond blanc formoit des Coquilles, des Vases, des Festons, & divers autres compartimens, avec un si beau dessein & un si bel ordre, que ces Ornemens, quoy que tres simples, faisoient un effet surprenant en cette triste Cere-
monie. Ils étoient encore relevez par une large bande de Satin noir, bordée par le bas d'une grande Dentelle d'argent, qui couvroit la Corni-

58 MERCURE

che, & faisoit avec elle tout le tour de l'Eglise.

Les huit Pilastres qui separoient les Chapelles étoient couverts & peints en Pyramides, sur lesquelles étoient écrites des Sentences morales. De grandes Figures de Mort en relief, dorées avec des Manteaux de même, soutenues par de beaux Scabellons de couleur de Bronze, & en diverses attitudes, étoient appuyées contre ces Pyramides, & portoient chacune un Cierge d'une grandeur extraordinaire.

On dressa devant le grand Autel un superbe Mausolée, de pres de trente pieds de hauteur. Cette Machine étoit soutenue par un Soubassement de figure ovale, & posé sur un Socle qui paroissoit estre de Porphyre. Les quatre Angles qui sortoient hors d'œuvre, servoient de Base à quatre grandes Morts dorées, couvertes de Manteaux de deuil de mesme, & qui portoient des Cierges de pres de demy pied de Diametre, & d'une longueur extraordinaire. Entre les Angles, ou sur

60 MERCURE

les quatre côtez du Soubassement, qui sembloit être de Bronze à compartiment d'or, on voyoit 4. Medaillons, où étoient representez les quatre Ages de l'Homme, avec une Mort à chacun, & une Devise qui faisoit entendre que personne n'étoit exempt de ses Loix. Du côté qui regardoit la Porte, on lisoit cette Inscription, en grâds Caracteres d'or.

ALPHONSO VI.

LUSITANIÆ ET ALGARBIORUM
R E G I.

Au dessus de tout cela, s'é-

levoit une grande Urne quar-
rée & couverte , & qui paroif-
soit une Masse d'or ciselée &
enrichie de feüillages , car-
touches, & autres ornemens.
Aux quatre coins, il y avoit
quatre Figures richement vé-
tuës , & qui par leurs Habits
differens , representoient les
quatre Parties du Monde ;
pour faire allusion aux Etats
du Roy de Portugal, qui s'é-
tendent dans ces quatre par-
ties de la Terre. Ces Figures
tenoient d'une main une
Corne d'abondance d'argent,
& de l'autre une Torche à

62 MERCURE

quatre branches , & sem-
bloient marquer par leurs po-
stures tristes , qu'elles étoient
affligées de la mort du Roy
Alphonse.

Sur l'Urne on voyoit un
Ange doré, qui mettoit deux
Sceptres sur un Carreau de
brocard d'or , & au dessus une
Couronne d'or , qui termi-
noit agréablement ce ma-
gnifique Mausolée.

Toutes ces choses , ayant
esté ainsi disposées , le matin
du jour que ce Service fut
fait , M' le Cardinal d'Estrées
fit distribuer de grandes Au-

mônes à plus de quatre mille pauvres, afin de les obliger à prier Dieu pour le repos de l'Âme du Roy défunt. Tous ceux qui devoient accompagner ce Cardinal, s'assemblerent cependant au Palais Farnese. On leur presenta à tous & en grande abondance du Chocolat, des Biscuits & des Massépains, à cause que son Eminence prévoyoit que la Ceremonie seroit longue.

Sur les dix heures M^r le Cardinal d'Estrées partit avec un Cortège de pres de cinquante Prélats, & de quantité d'au-

64 MERCURE

tres Personnes considerables. On ne se souvient point à Rome, d'avoir vu un si grand nombre de Prélats à aucune fonction, & cette circonstance est d'autant plus remarquable, qu'il y en avoit de tous les Ordres, quoy que ce jour-là la plupart des Congregations & des Tribunaux fussent assemblez. Son Eminence fut reçue à la Porte par le Resident de Portugal. accompagné des principaux de la Nation; & des Officiers de l'Eglise. Après que ce Cardinal eut pris sa Place auprès

de l'Autel, sur une Estrade, les Prélats à la droite du Mausolée, du costé de l'Evangile, & le Resident & ceux qui l'accompagnoient, vis à vis du costé de l'Epistre, la Messe commença. Elle fut celebrée par M^r l'Archevesque de Trebisonde, qui étoit assisté de quatre Evêques, suivant le Ceremonial que l'on observe aux Obseques des Roys. La Musique parut merveilleuse, tant par la beauté de la composition, que par le nombre des voix, & des instrumens.

Il étoit environ deux heu-

Mars 1685.

E

res apres midy, lors que toutes les Ceremonies furent achevées. Tous les Prélatz à qui leur santé ou leurs affaires le purent permettre, accompagnerent M^r le Cardinal d'Estrées, à son retour au Palais Farneze, où il avoit fait préparer avec une Magnificence Royale, un Repas auquel vingt huit de ces Prélatz assisterent. La Table fut dressée dans la Galerie de Farnese, si fameuse par la beauté des Peintures à fresque, qui sont les Chef-d'œuvres des Carraches & du Domini-

quain. Elle étoit de trente-quatre Couverts , & il y eut deux Services de trente-six plats à chacun. Le dernier fut relevé par dix-huit plats d'entremets , qui furent suivis de trente-six autres , de fruit ; les Compotes furent changées contre vingt-quatre Soucoupes chargées de Vins de Liqueur , de Rosolis & d'Hypocras. Vingt-quatre Soucoupes suivirent , garnies de plusieurs sortes d'Eaux glacées , de Sorbets & de Chocolats , & toute la Compagnie se retira avec une entière satisfaction.

F.ij

68 MERCURE

Au bout de la Galerie dans
 la Salle des Bustes, ainsi nom-
 mée à cause d'un grand nom-
 bre de Bustes antiques que
 l'on y voit, on avoit dressé
 quatre Buffets, le premier de
 Vermeil doré, le second
 d'Argent, le troisiéme de
 Cristaux de Venise, & le qua-
 triéme de trente-six Soucou-
 pes, garnies de leurs Carasses.
 La Bouteillerie avec les Buf-
 fets étoit dans une Cham-
 bre voisine.

Je vous envoie deux Let-
 tres de M^r Vignier de Riche-
 lieu. Elles sont d'un Caractere

GALANT. 69

à ne vous déplaire pas. L'une
à estre écrite à une Dame, qui
ayant eu la Fève la veille des
Roys, fut nommée la Reyne
Martessinde.

SS:SSSSSSSSSS:SSSSSSSSSS

A MADAME ***

*En luy envoyant un Cartant de Muscat,
au lieu de Bouquet, le jour
de sa Feste.*

JE suis bien fâché, Illustre &
Charmante Reyne, de ce que
vostre Feste arrive dans une Sai-
son où il n'y a pas de Fleurs assez
belles pour vous faire un Bouquet.

Je sçay bien qu'en tout Temps,

70 MERCURE

L'Esté, l'Hyver, l'Automne, & le
Printemps,
Le Parnasse a des Fleurs, mais hélas,
quelle peine!
Quand on croit bien choisir, il arrive
souvent,
Que loin d'avoir touché le cœur
d'une inhumaine,
Autant en emporte le Vent.

Je me suis donc moins attaché
à la forme qu'à la matière du
Bouquet. On ne me prendra pas
sans doute pour un Galant de
Elore. On croira plutôt que
Bacchus est mon Patron.

Mais qu'il le soit, ou qu'il ne le soit
point,
Honny soit qui peut en mesdire;
Je suis friand au dernier point.

*Du Fruit qui croit dans son Em-
pire.*

Le froid est l'ennemy des
Fleurs , & on les méprise dès
qu'elles ont perdu leur éclat ;
mais il n'en est pas de mesme de
ce charme des Humains. Plus il
gèle , & plus il a de brillant & de
force pour se faire aymer.

*C'est une verité connue,
Qu'il sçait par sa vive couleur,
Charmer d'abord la vue
Et gagner ensuite le cœur.*

J'espere , Belle Reyne , que
vous en ferez l'épreuve.

*Et que vostre goust délicat,
N'aura pas de regret au change.*

72 MERCURE

*Si je vous donne un Cartaut de
Muscat,
Pour un Bouquet de fleur d'O-
range.*

Quand vous serez à Table avec
ces heureuses Personnes que vous
avez honorées, des plus confide-
rables Charges de vostre Cour,
ce ne vous fera pas un petit plaisir
de voir que toutes,

*En beuvant de cette Liqueur,
Entonneront à vostre honneur,
Des Chansons à douzaine,
Qui toutes auront pour Refrain,
Rien n'est si beau que nostre Reyne,
Et rien n'est si bon que son Vin.*

L'autre Lettre a esté écrite
par l'Autheur à un de ses
Amis,

GALANT. 73

Amis , de qui la Femme accoucha d'un Garçon le jour du Mardy Gras.

MOn cher Lisis, j'ay receu le
Billet

Que m'aporta ton verdoyant Valet;
Et quoy qu'ennuy de tous costez m'aboye,

Mon cœur pourtant a tressailli de joye,
Pour avoir sçû que ta chere Moitié,
Après douleurs qui font moult grand pitié,

Enfin t'avoit de rechef rendu Pere.
O l'heureux Fils ! O fortune prospere !
O Ciel benin, que de contentement
Vous promettez à ce nouvel Enfant !
Un Mardy-Gras éclaire sa naissances;
Les Jeux, les ris, les Festins, & la
Dance,

Semblent par tout venir faire la cour
Mars 1685. G

74 MERCURE

*Au bel Enfant qui par toy voit le jour,
O qu'il sera grand amateur d'Epices!
Langues de Bœuf, Saucissons & Saucisses,*

*Iambons fumez, gros & courts Cerve-
velas*

*Feront un jour l'honneur de ses Repas.
Goute de vin ne lairra dans sa Couppe,
A gros monceaux mettra le sel en Soupe,
Et ne fera jamais dans son Tonneau,
Pour le remplir, y répandre de l'eau.
Plante, croy-moy, pour cet Enfant in-
signe*

*Le meilleur plan de la meilleure Vigne.
O quel transport ! O quel plaisant
soulas,*

*Quand il verra courber les Echalas
Sous le fardeau de mainte & mainte
Grappe,*

*Et gros Flacons arangez sur la Nappe!
Mais garde-toy que celle qui nourrit*

GALANT. 75

Cet Enfançon à qui Mardy-Gras rit,
Fasse Carefme, & mange de Molüe.
Prends les Chapons les plus grâs de la
Müe,

Tarret de Veau, longe, éclanche &
roignon,

Fais faire sauce, ou d'Ail, ou-bien
d'Oignon,

Et sois certain que cette nourriture
Aide beaucoup à la bonne nature,
Et que l'Enfant qui succe de ce lait,
Un temps viendra sera maître Poutet,
Et ne fera par amour d'abstinence,
Affront au jour qui luy donna nais-
sance.

Mais j'en dis trop pour un Homme
chagrin,

Qui pour rimer n'est pas en trop bon
train.

Un mal de dents, douleur des plus
cruelle,

G ij

76 MERCURE

*Que jour, que nuit me devore & bou-
relle.*

*Atends ; adieu. Si j'obtiens guérison,
I'iray te voir en ta belle Maison,
M'y falust-il courre à beau pied sans
Lance;*

*Onques je n'eus tant de réjouissance,
Que j'en auray de prendre entre mes
bras*

*Ce bel Enfant, ce Fils du Mardy-
Gras.*

Le plaisir que vous avez eu,
Madame , de lire les Inscri-
ptions Françoises de la Gale-
rie de Versailles , sera aug-
menté sans doute, quand vous
sçaurez que l'usage s'en éta-
blit de jour à autre , & que
desormais tous les Monumens

publics qui s'élevent à la Gloire du Roy, sont accompagnez d'Inscriptions Françoises. Nous en avons un exemple magnifique, dans l'Hostel de Ville de Paris, où l'on a mis depuis peu par l'ordre de M^r le Prevost des Marchands, quantité de ces Inscriptions, contenant les principaux Evenemens du Regne du Roy, depuis la Paix des Pyrenées, jusqu'à l'année derniere. Elles sont écrites sur de grandes Tables de Marbre noir, qui regnent tout autour de la Cour, au

78 MERCURE

dessus des Fenestres , ce qui adjouste un riche Ornement à toutes les autres beautez de ce superbe Edifice. La premiere & la derniere , ont plus d'étendue que les autres , & sont au dessus de la Porte principale par où l'on sort. Quoy que les grandes Actions de Sa Majesté soient fortement imprimées dans l'esprit de tous les François , il n'y en a pas un néanmoins qui ne soit bien aise de s'en rafraîchir la mémoire par cette lecture , d'autant plus qu'ils en goustent toute

la joye , dans la naïveté des expressions de leur Langue naturelle , sans partager leur attention avec les constructions obscures & embarrassées d'une Langue Etrangere. Vostre Approbation causera bien du plaisir à celuy qui les a faites , mais il ne m'est pas permis de vous le nommer.



80 MERCURE

255:22222 2522:2222

INSCRIPTIONS

FRANCOISES,

⁵
MISES

DANS L'HÔTEL DE VILLE

DE PARIS,

Contenant en abrégé les principaux Evenemens du Regne
de LOUIS LE GRAND.

1660.

ENtreveuë de Louis XIV.
Roy de France & de Phi-
lippines IV. Roy d'Espagne, dans
l'Isle des Faisans, où la Paix

*fut jurée entre les deux Roys.
Mariage du Roy avec Marie
Therese d'Autriche , Infante
d'Espagne. Entrée solennelle de
leurs Majestez dans la Ville de
Paris , au milieu des Acclama-
tions des Peuples.*

1661.

*Naissance de Monseigneur le
Dauphin à Fontainebleau le
premier Novembre.*

1662.

*Le Roy d'Espagne desavouë
l'Action de son Ambassadeur en
Angleterre, & cède la Préséance
à la France.*

82 MERCURE

1663.

*Rediton de Marsal. Renou-
vellement d'Alliance avec les
Suisses.*

1664.

*Le Legat vient faire Satisfa-
ction au Roy, de l'Attentat com-
mis contre son Ambassadeur dans
Rome.*

1665.

*Victoire remportée contre les
Corsaires de Thunis & d'Alger,
sur les Costes d'Afrique.*

1666.

*Secours accordé par le Roy aux
Hollandois, contre l'Angleterre.*

1667.

Le Roy porte ses Armes en Flandre , pour la défense des Droits de la Reyne , & prend plusieurs Villes.

1668.

Conqueste de toute la Franche-Comté, en dix jours, au milieu de l'Hyver.

1669.

Depuis la Paix d'Aix-la-Chapelle, le Roy employe ses forces de Mer contre les Turcs.

1670.

Prise de Pont-à-Mousson & autres Places. Toute la Lorraine soumise à l'obeissance du Roy.

84 MERCURE

1671.

Le Roy visite & fait fortifier toutes les Places qu'il a conquises en Flandre.

1672.

Le Roy justement irrité contre les Hollandois, entre dans leur País & s'en rend Maistre.

1673.

Le Roy Assiege Mastrich & l'emporte en treize jours. Les Flottes de France & d'Angleterre, défont celle d'Hollande.

1674.

Seconde Conqueste de la Franche-Comté. Victoire sur les Imperiaux, les Espagnols & les Hollandois à Senef.

1675.

L'Armée Imperiale chassée de l'Alsace, & forcée de repasser le Rhin.

1676.

Lévée du Siege de Mastrick par le Prince d'Orange. Les Flottes d'Espagne & de Hollande, brûlées dans le Port de Palerme.

1677.

Prise de Valenciennes & de Cambray. Bataille de Mont-Cassel, suivie de la Réduction de S. Omer.

1678.

Prise de Gand & d'Ypre par

86 MERCURE

*le Roy en personne. Prise de
Puy-Cerda en Catalogne.*

1679.

*Le Roy fait restituer à ses Al-
liez les Villes qui leur avoient
esté prises. Paix Generale.*

1680.

*Mariage de Monseigneur le
Dauphin , avec la Princesse
Anne-Marie-Christine-Victoire
de Baviere.*

1681.

*En un mesme jour Strasbourg
& Cazal reçoivent les Troupes,
& la protection du Roy.*

1682.

Naissance de Monseigneur le

GALANT. 87

Duc de Bourgogne. Alger fondroyé par les Vaisseaux du Roy.

1683.

Les Algeriens forcez à rendre tous les Esclaves François. Prise de Courtray & de Dixmude.

1684.

Le Roy accorde la Paix aux Algeriens , punit les Génois, prend Luxembourg , force les Ennemis d'accepter une Trêve de vingt ans , & remet à la priere des Espagnols trois millions cinq cens mille livres de Contributions.

Depuis qu'on a veu les

88 MERCURE

Dialogues des Morts, tous les Dialogues sont devenus du goust du Public. On les aime avec raison , puis qu'en peu de mots , & d'une maniere agréable, on y apprend l'Histoire, les Mœurs, & les Coutumes de divers Païs, & quantité d'autres choses qui sont d'érudition. En voicy un de M^r B.... On m'en promet d'autres du mesme Auteur, & si l'on me tient parole, vous me verrez ponctuel à vous en donner une Copie.

S2S2S2:S2S2S:2S2S2

DES CHOSES

DIFFICILES A CROIRE.

DIALOGUE I.

LAMBRET, BELOROND.

LAMBRET.

Ouy, je me souviens que nous nous sommes donnez rendez-vous icy, & que tous les mois nous devós nous y rendre compte de nos Lectures, & particulierement des choses qui à cause qu'elles

Mars 1685.

H

90 MERCURE

sont ou prodigieuses , ou extraordinaires , ou opposées à nos Coûtumes , ou mesme fausses & impossibles , nous paroissent tres difficiles à croire , ou entierement incroyables.

BELOROND.

Je ne doute point que vous n'ayez fait diverses recherches sur cette matiere.

LAMBRET.

Je vay vous en dire quelques-unes touchant les Coûtumes qui se sont établies dans quelques Païs pour conclure le Mariage , & qui

GALANT. 91

pour estre fort differentes des nostres, semblent si extravagantes, que nous pouvons sans scrupule les mettre au nombre des choses difficiles à croire. Chez les Cimbres, Peuples de Scythie, & qui sont aujourd'huy les Danois, pour conclure le Mariage, il falloit que le Fiancé se rognast les ongles, & envoyast les rogneures à sa Fiancée, & que celle-cy en fist autant à son Fiancé. Puis, s'ils acceptoient mutuellement leurs presens, ils étoient censez entiere-ment mariez.

H.ijj

92 MERCURE

BELOROND.

C'étoit peut-être pour se témoigner reciproquement, qu'ils ne se feroient l'un à l'autre aucun tort, si nous en croyons nostre Proverbe, quand pour témoigner que nous osterons à quelqu'un le pouvoir de nous nuire, nous disons, *Je luy rogneray les ongles*, ce que Plin appelle fort bien, *Exarmare*.

LAMBRET.

Chez les Teutons anciens Allemands, pour conclure le Mariage, la Femme rasoit les cheveux à son Amant, &c

L'Homme les rasoit aussi à son Amante.

BELOROND.

Vous n'ignorez pas que nos Amans se font icy un fort grand plaisir, d'avoir des cheveux de leurs Maistresses, parce qu'ils les regardent comme autant de chaînes, sur lesquelles ils trouvent matière de dire mille jolies choses, pour témoigner la douceur de leur esclavage. Ne se peut-il pas faire que les Peuples dont vous me parlez étoient dans les mêmes sentimens.

94 MERCURE

L A M B R E T.

Si vous voulez moraliser sur toutes les Coûtumes, vous en aurez bien à dire.

B E L O R O N D.

Il est constant que les Coûtumes sont fondées, ou sur quelque événement considérable, ou sur quelque raison de bien-séance, de moralité, ou de précepte.

L A M B R E T.

Ainsr.... Permettez-moy de vous interrompre; ce qui me vient maintenant dans la mémoire pourroit m'échapper. Apprenez-moy, je vous

prie , pourquoy chez les Armeniens , pour contracter le Mariage , l'Epoux tailloit le bout de l'oreille droite à son Epouse , & l'Epouse celuy de l'oreille gauche à son Epoux.

B E L O R O N D.

Vous sçavez ce que c'est lors que les oreilles cornent, ce que Plaute appelle *Tinnimentum*, ou lors que , comme dit Celsus , *Aures sonant intra se ipsas*. Vous sçavez encore qu'on dit , que lors que l'oreille droite nous corne , c'est signe que l'on parle bien de nous , & qu'au contraire , lors

96 MERCURE

que c'est la gauche , nous sommes les objets de la médisance de quelqu'un. C'est là une superstition , je l'avouë , mais ne se peut-il pas faire que cette superstition regnast chez les Armeniens , ainsi que chez nous , & que l'Epoux coupoit l'oreille droite à son Epouse , pour la faire souvenir de ne pas écouter les cajoleries & les fleurettes , qui sont ordinairement si agréables aux Femmes , & que l'Epouse coupoit le bout de l'oreille gauche à son Epoux , pour l'avertir de ne pas écouter

ter ce qu'on luy pourroit rapporter de desagréable contre sa conduite , afin de le jeter dans la jalousie, passion si naturelle à ceux de ce Pais-là, Mais, continuez je vous prie, ce que vous avez si bien commencé, sans exiger de moy que je vous rende raison de ce que vous m'apprendrez, puis que nous sommes convenus de nous instruire l'un l'autre , de ce que nous aurions lû d'extraordinaire & de difficile à croire , & non pas de faire une dissertation sur ces matieres, parce que ce

Mars 1685. .

I

ne seroit plus un entretien agréable ; mais une espece d'étude , peut estre aussi ennuyeuse qu'inutile. Avoüons seulement pour faire en quelque façon une Préface à ce que nous dirons dans la suite touchant les extravagantes opinions , les coütures différentes , & les sentimens paradoxaux ; avoüons , dis-je , qu'il n'y a rien de si constant & de si certain en un lieu , dont le contraire ne soit encore plus opiniastrément tenu en un autre , & dans la contemplation de cette ob-

stinée variété, nous ne nous étonnerons pas si un Philosophe interrogé de quelle manière l'Homme luy sembloit estre composé, répondit, d'un amas de disputes & de contestations. Il devoit ajouter de varietez & d'inconstances. En effet, l'Homme pense bien autrement des choses en un temps qu'en un autre, jeune que vieux, affamé que rassasié, de nuit que de jour, grand que petit, triste que joyeux, pauvre que riche. Joignez à cela la difference des temperamens, des cli-

100 MERCURE

mats , des saisons , des emplois , & mille autres circonstances qui le tiennent dans une perpetuelle instabilité; ce qui a fait dire à Seneque, Epist. 109. *Pauci illam quam conceperunt mentem domum perferre potuerunt.* C'est cet esprit de contestation & d'instabilité qu'on peut apporter, pour principale cause de toutes les differentes coutumes & opinions , dont nous pourrons parler dans la suite de nos entretiens.

L A M B R E T.

Vous serez sans doute con-

firmé plus que jamais dans les sentimens que vous venez de me témoigner , quand vous sçaurez encore quelques autres coûtures sur le mesme sujet , comme ce qui se faisoit chez les Elamites, Peuples qui habitoient entre les Provinces de Perse & de Babylone , où le Mary piquoit le doigt du cœur de sa Femme jusques au sang , & la Femme en faisoit autant à son Mary ; chez les Numidiens Peuples d'Afrique , où l'Epoux & l'Epouse crachoient en terre , & de la bouë qui se

faisoit de leurs crachats , ils s'oignoient le front l'un à l'autre ; chez les Sicyoniens, Peuples du Peloponese , où le Mary envoyoit un Soulier du pied droit à sa Femme , & la Femme un du pied gauche à son Mary ; chez les Tarentins , où le futur Epoux & la future Epouse ne concluoient leur Mariage , qu'en prenant à manger tous deux d'une mesme main , en presence de leurs Parens assemblez ; chez les Scythes , où le Mary & la Femme se touchoient réciproquement les genoux , les

pieds , les coudes , le front ,
les yeux , les oreilles , & la
bouche ; chez les Moscovites ,
où les Parens de la Fille font
la demande du Mariage ; en-
fin , chez les Talchéens , où
le Pere de celle qui étoit à
marier , appelloit à souper
tous ceux qui la recher-
choient en mariage ; & apres
les avoir priez de faire cha-
cun un Conte plaisant , ce-
luy à qui elle témoignoit par
un souris que son Conte
luy agréoit , étoit en mesme
temps reconnû pour son
Epoux.

I iiij

BELOROND.

Si cela est, Arlequin auroit assurément épousé la fille du Souverain de ces derniers Peuples, mais je me persuade qu'on ne trouvoit le Conte agréable, qu'après avoir agréé le Conteur.

LAMBRET.

Voilà ce que je sçay, & ce que j'avois à vous dire d'extraordinaire, sur les différentes manieres de contracter le Mariage. Je ne doute pas que vous n'adjoustiez bien d'autres choses plus agréables sur ce sujet, ou sur quelque autre.

Je n'ay qu'une chose à ajouter , & qui , si vous me croyez , servira de fin à ce premier Entretien. C'est que tout ce que vous venez de m'apprendre touchant les différentes manieres de s'épouser , n'a rien de si extravagant que la ridicule opinion des Esséniens , chez les Juifs. Solin les appelle , *Gentem eternam sine connubiis*. Ils faisoient profession du Celibat , sur ce seul fondement , que jamais Femme n'avoit gardé la Foy conjugale à son Mary. Nous :

106 MERCURE

ne pouvons mieux finir , comme semble , qu'en mettant au nombre des choses difficiles à croire , l'injustice que ces Peuples faisoient à cet aimable Sexe.

L A M B R E T.

Si nostre entretien tombe entre les mains du Public, nous devons esperer qu'il en sera bien reçu , puis qu'en le finissant , nous nous rendons les Dames favorables par la qualité de chose difficile à croire , que nous donnons à l'infidelité dont on les accuse.

Après quantité de Chan-
sons d'amour, je vous en en-
voye une à Boire. Les paro-
les sont de M^r Diéreville.

CHANSON A BOIRE.

Pourquoy me dites - vous, Ca-
tin,
*Que je ne suis plus qu'un Ivrogne,
Et qu'on me voit toujours avec ma
rouge trogne
Au Cabaret le Verre en main?
C'est vostre rigueur sans pareille
Qui me fait tant aimer le doux jus de
la Treille.
Que vostre cœur pour moy devienne
plus humain,
Et vous me verrez dès demain
Casser mon Verre & ma Bouteille.*

108 MERCURE

Il est dangereux de forcer l'amour à se tourner en fureur ; il en arrive ordinairement des suites funestes , & ce qui s'est passé depuis peu de temps dans une des plus grandes Villes du Royaume, confirme les sanglans exemples que nous en trouvons dans les Histoires. Une jeune Demoiselle naturellement sensible à la gloire , & pleine de cette louable & noble fierté , qui donne un nouveau mérite aux belles Personnes , vivoit dans une conduite qui la mettoit à cou-

vert de toute censure. L'agrément de ses manieres , joint à un brillant d'esprit qui la distinguoit avec beaucoup d'avantage , luy attiroit des Amans de tous côtez. Elle recevoit leurs soins , sans marquer de préférence , & conservoit une égalité , qui n'en rebutant aucun , leur faisoit connoître qu'elle vouloit se donner le temps de choisir. C'estoit en effet son but ; elle gardoit avec eux la plus exacte regularité ; ne leur permettant ny visites assiduës , ny empressemens

110 MERCURE

trop remarquables. Ainsi la bienfiance régloit tous les égards complaisans qu'elle croyoit leur devoir ; & sa raison demeurant toujours maîtresse de ses sentimens , elle attendoit qu'elle connût assez bien leurs differens caractères , pour pouvoir faire un heureux , sans se rendre malheureuse , ou qu'il s'offrît un Party plus considerable , qui déterminast son choix. Elle approchoit de vingt ans , quand un Cavalier assez bienfait vint se mêler parmy ses Adorateurs ;

GALANT. III

Comme il n'avoit ny plus de naissance , ny plus de bien que les autres , il ne reçût d'elle que la mesme honnesteté qu'elle avoit pour tous; & cette maniere trop indifferente l'auroit sans doute obligé de renoncer à la voir, si par une vanité que quelques bonnes fortunes luy avoient fait prendre , il n'eust trouvé de la honte à ne pas venir à bout de toucher un cœur qui avoit toujourns paru insensible. C'estoit un homme d'un esprit insinuant , & qui sçavoit les moyens de

112 MERCURE

plaire mieux que personne du monde, quand il vouloit les mettre en usage. Il feignit d'estre content des conditions que luy prescrivit la Belle ; & sans se plaindre du peu de liberté qu'elle luy laissoit pour les visites, il la vit encore plus rarement qu'elle ne parut le souhaiter. Il est vray qu'il repara le manque d'empressement qu'il sembloit avoir pour elle, par le soin qu'il prit de se trouver aux lieux de devotion où elle alloit ordinairement. Il la fa-
luoit sans luy parler que des

GALANT. 113

yeux , & ne manquoit pas dans la premiere entreveuë , de faire valoir d'une maniere galante le sacrifice qu'il luy avoit fait en s'imposant la contrainte de ne luy rien dire , pour ne pas donner matiere à ses scrupules. Il prenoit d'ailleurs un plaisir particulier à élever son mérite : devant tous ceux qui la connoissoient , & ce qu'elle en apprenoit la flatoit en même temps , & luy donnoit de l'estime pour le Cavalier. Toutes ces choses firent l'effet qu'il avoit prévu. On sou-

Mars 1685.

K

II4 MERCURE

haita de s'en faire aimer. Il s'en apperçût ; & rendit des soins un peu plus frequens, en protestant que son respect luy en feroit touûjours retrancher ce qu'on trouveroit contre les regles. La Belle qui commençoit à estre touchée, adoucit en sa faveur la severité de ses maximes. Elle apprehenda qu'il n'eust trop d'exactitude à luy obéir, si elle vouloit s'opposer à ses assiduez ; & trouvant dans sa conversation un charme secret qu'elle n'avoit point senty dans celle des autres, elle

erût que ce seroit user de trop de rigueur envers elle-même, que de se résoudre à s'en priver. Tous les Amans eurent bientôt remarqué le progrès avantageux que le Cavalier faisoit dans son cœur. Ils le voyoient applaudir sur toutes choses ; & le dépit les forçant d'éteindre leur passion, ils se retirèrent, & laisserent leur Rival sans aucun obstacle qui pût troubler ses desseins. Ce fut alors que la Belle ouvrit les yeux sur le pas qu'elle avoit fait. Le Cavalier demeuré seul au-

K ij,

116 MERCURE

prés d'elle , fit examiner le changement que l'Amour mettoit dans sa conduite. Toute la Ville en parla ; & ce murmure l'ayant obligée à s'expliquer avec luy , il luy répondit qu'elle devoit peu s'embarasser de ce qu'on pensoit de l'un & de l'autre , si elle l'aimoit assez pour vouloir bien devenir sa Femme ; que c'estoit dans cette veüe qu'il avoit pris de l'attachement pour elle ; & que ne souhaitant rien avec plus d'ardeur que de l'épouser, il luy demandoit seulement un

peu de temps pour obtenir le consentement d'un Oncle dont il esperoit quelque avantage. Je ne puis vous dire s'il parloit sincerement ; ce qu'il y a de certain , c'est que la Belle se laissa persuader. Les promesses que luy fit le Cavalier la satisfirent ; & croyant n'avoir besoin de reputation que pour luy , elle se mit peu en peine d'estre justifiée envers le Public , pourvû qu'un homme qu'elle regardoit comme son Mary, n'eust point sujet de se plaindre. Une année entiere se

passa de cette sorte. Elle parla plusieurs fois d'accomplir le Mariage , & le fâcheux obstacle d'un Oncle difficile à ménager empêchoit toujours qu'on n'exécutast ce qu'on luy avoit promis. Cependant le Cavalier qui ne s'estoit obstiné à cette conquête , que par un vain sentiment de gloire , s'en dégoûta quand elle fut faite. L'amour de la Belle ne pouvant plus s'augmenter , il cessa d'avoir pour elle les mêmes empressements qui faisoient d'abord tout son

Bonheur. Elle s'en plaignit, & il rejeta sur ses plaintes trop continuelles les manieres froides qu'il ne pouvoit s'empêcher de laisser paroître. Elles luy servirent même de prétexte pour estre moins assidu. Les reproches redoublerent ; & leurs conversations n'estant plus remplies que de choses chagrinantes, le Cavalier s'éloigna entièrement. Ce fut pour la Belle un sujet de desespoir qu'on ne sçauroit exprimer. Elle envoya plusieurs personnes chez luy, elle y alla elle-même.

me ; & ses réponses estant
toujours qu'il l'épouserait si-
tôt qu'il auroit gagné l'esprit
de son Oncle , elle luy fit
proposer un mariage secret.
Il rejetta cette proposition
d'une maniere qui fit con-
noistre à la Belle , qu'elle
esperoit inutilement luy faire
tenir parole. L'excès de son
déplaisir égala celui de son
amour. Elle aimoit le Cava-
lier éperdument ; & quand
elle eust pû changer cet a-
mour en haine , après l'éclat
qu'avoient fait les choses ,
l'intérêt de son honneur l'au-
roit

roit obligé à l'épouser. Toutes les voyes de douceur ayant manqué de succez, elle forma une resolution qui n'estoit pas de son sexe. Elle employa quelque temps à s'y affermir, & s'informa cependant de ce que faisoit son Infidele. Elle découvrit qu'il voyoit souvent une jeune Veuve, chez qui il passoit la plupart des soirs. La jalousie augmentant sa rage, elle prit un habit d'homme, & encouragée par son amour & par la justice de sa cause, elle alla l'attendre un soir dans

Mars 1685. L

122 MERCURE

une assez large rue où elle
 sçavoit qu'il devoit passer. La
 Lune estoit alors dans son
 plein , & favorisoit son entre-
 prise. Le Cavalier revenant
 chez luy comme de coûtume,
 elle l'aborda ; & à peine
 luy eust-elle dit quelques pa-
 roles , qu'il la connût à sa
 voix. Il plaisanta sur cette
 metamorphose ; & la Belle
 luy déclarant d'un ton reso-
 lu , qu'il falloit sur l'heure ve-
 nir luy signer un contract de
 mariage , ou luy arracher la
 vie , il continua de plaisanter.
 La Belle outrée de ses raille-

ries, exécuta ce qu'elle avoit résolu. Elle mit l'épée à la main ; & le contraignant de l'y mettre aussi , elle l'attaqua avec tant de force , que quelque soin qu'il prît de parer , il fut percé de deux coups qui le jetterent par terre. Il tomba , en disant qu'il estoit mort. La Belle satisfaite & desespérée en même temps de sa vengeance , cria au secours sans vouloir prendre la fuite. Les Voisins parurent , & on porta le Blessé chez un Chirurgien qui demouroit à vingt pas

124 MERCURE

de là. Les blessures du Cavalier estant mortelles, il n'eut que le temps de déclarer qu'il meritoit son malheur; qu'il avoit voulu tromper la Belle, & qu'il en estoit justement puny. Il ajouta qu'elle estoit sa Femme par la promesse qu'il luy avoit faite plusieurs fois de l'épouser; qu'il vouloit qu'on la reconnust pour telle, & qu'il la prioit de luy pardonner les déplaisirs que son injustice luy avoit causez. Il mourut en achevant ces paroles, & la laissa dans une douleur qui

passé tout ce qu'on peut s'en imaginer. Le repentir qu'il avoit marqué luy rendit tout son amour ; & le desespoir où elle tomba , ne fit que trop voir combien il avoit de violence. Jugez de la surprise de ceux qui estoient presens, de voir une Fille 'déguisée en Homme , & qui demandoit par grace qu'on vangeast sur elle la mort d'un Amant qu'elle avoit dû sacrifier à sa gloire. Elle dit les choses du monde les plus touchantes ; & il n'y eut personne qui ne partageât sa peine. Je n'ay

126 MERCURE

point sçeu ce que la Justice avoit ordonné contre elle. Son crime est de ceux que l'honneur fait faire , & il en est peu qui ne semblent excusables , quand ils parrent d'une cause dont on n'a point à rougir.

Je vous ay souvent parlé des Arts , que les soins , les bien faits , & la magnificence du Roy font fleurir en France avec tant d'eclat, mais je ne vous ay rien dit de la Medecine. Vous ne devez pas vous en étonner ; c'est un Art long , difficile , & in-

certain. Elle est, enfin, sortie de l'assoupissement, où elle étoit depuis plusieurs Siècles, à l'égard de la préparation des Remedes Specifiques, & celuy qui est le plus nécessaire, paroist maintenant dans sa perfection. C'est la Theriaque. M^s Joffroy, Jauffon, & Bolduc, tous trois Maistres Apotiquaires à Paris, en ont fait publiquement devant la Faculté de Medecine. M^r le Lieutenant General de Police, & M^r le Procureur du Roy y ont assisté, selon ce qui se pratique

L. iiii.

128 MERCURE

dans tous les lieux où cette composition se fait. M^r de Rouviere Apotiquaire du Roy , & Major des Camps & Armées de Sa Majesté , & de ses Hôpitaux , a entrepris luy seul la mesme composition. On a déjà veu deux Theses de luy sur ce sujet , & si l'on juge de la fin par ces commencemens , on n'en peut rien attendre que de fort extraordinaire. Je vous envoie l'Estampe de l'Emblème Enigmatique , mise au haut de la dernière de ces Theses. On y voit fortir un grand nom-

ore de Mouches à Miel, des entrailles d'un Bœuf mort, pour faire connoître ce que nous apprennent les Naturalistes, qui veulent que les Abeilles soient engendrées d'un Bœuf, ou d'un Taureau. Cet Animal est mis dans un lieu bas, & plein de fange, afin de marquer la bassesse & l'origine de ces Mouches. Ce qui a fait même dire à quelques Auteurs, qu'elles n'étoient produites que des excréments d'un Bœuf, comme plusieurs autres Insectes de pareille nature le sont d'ex-

130 MERCURE

crémens d'autres Animaux. Les plus curieux d'entre les Naturalistes, qui se sont attachés à connoître la nature, les mœurs, & le gouvernement des Abeilles, ont remarqué qu'elles constituoient un Etat Monarchique sous un Roy, & ont prétendu qu'il n'étoit pas vray semblable que ce Roy fust tiré de la lie du Peuple. Après avoir recherché son origine, avec une exacte application, ils ont reconnu qu'il étoit choisy ordinairement d'entre les Abeilles qui sont engendrées du

GALANT. 131

Lyon, qui comme l'on sçait est un Animal Solaire, & par consequent qui marque la Royauté, de mesme que le Taureau est un Animal Lunaire qui marque la Pópulace; & comme le Soleil surpasse infiniment la Lune, & toutes les Planettes en force, en vertu, & en lumiere, ainsi le Lyon doit l'emporter sur les autres Animaux, comme Animal Solaire, & dont les productions sont plus nobles. C'est pour cela qu'on l'a mis dans une situation plus élevée. Il est l'Ame de l'Em-

132 MERCURE

blême , & a cette Inscription pour marquer la Noblesse des Abeilles qui en sortent, *Phæbi ab origine præstant*. L'autre Inscription fait voir le bon-heur des Abeilles , qui sont gouvernées & conduites par un Roy. En effet , l'Etat Monarchique étant le meilleur de tous les Etats , ceux qui sont les plus soumis à leur Roy , doivent s'estimer les plus heureux , & se vanter que *Uno sub Rege beantur*. Je ne m'arrestera point à vous faire le détail de toutes les parties du Tableau. Le dessein n'a

rien d'obscur pour ceux qui sont éclairés. On sçait que le Belier est un Animal Solaire, ainsi qu'entre les Plantes, l'Heliotrope , ou le Tournefol, qui est toujours tourné vers le Soleil; que si l'Heliotrope est opposé à cet Astre, on en doit attribuer la faute au Graveur. Ce n'est pas non plus sans dessein , que l'on a représenté un Lezard , qui s'attache & s'élève au Piedestal, sur lequel sont posées les Armes du Roy , puisque sa couleur & sa nature , montrent assez qu'il s'attache

134 MERCURE

toujours aux bonnes choses,
 & aux plus solides, & qu'il n'a
 point de plus grand plaisir
 que celuy de regarder le So-
 leil, ou d'en estre regardé.
 Quant à la Vipere qui paroist
 rampante au bas, on peut dire
 que comme elle entre dans
 la composition de la Theria-
 que, elle fournit le plus salu-
 taire, & le plus universel de
 tous les Remedes, & qui ne se
 faisoit autrefois que pour les
 Empereurs, les Roys & les
 Princes, dont la vie doit tou-
 jours estre tres-chere à leurs
 Sujets. La morsure de la Vi-

perce est mortelle, lors quelle
est en colere, & la mort est
le remede au mal qu'elle a
fait. Ainsi ce qui est écrit au
deffous est tres vray, *Ut dat
viva necem, sic mortua vitam.*
Sur le Piedestal est un Brazier
où brûlent des parfums, pour
rendre hommage au Soleil.
Les Abeilles s'en approchent
afin de marquer qu'elles luy
rendent cet hommage com-
me au principe, d'où leur Roy
tire son origine. Pour ce qui
regarde la Devise de Sa Ma-
jesté qui est autour du Soleil,
& les Armes gravées sur un

136 MERCURE

Monde au Piedestal ; il est aisé de connoître que le principal dessein de cette Emblème Enigmatique , est de faire entendre que tous les Peuples de la Terre seroient heureux, s'ils étoient sous la domination de nostre Auguste Monarque. A l'égard du Serpent ou Dragon, qui est dans un Ecu soutenu par un Ange au coin de la Planchette , il n'y a personne qui ne connoisse qu'il représente Esculape, Dieu de la Medecine, qui parut sous la figure d'un Serpent, dans le Vaisseau des

Romains , au retour d'Épidaure , où ils allèrent demander ce Dieu qu'on y adoroit , pour les délivrer de la Peste qui dépeuploit la Ville de Rome. Il a la Teste environnée de rayons pour montrer qu'il étoit Fils du Soleil. Ses Aîles marquent non seulement sa vieillesse , mais aussi la qualité des Dragons aîlez qui sont sans venin.

A l'ouverture de cette Thèse , M^r de Rouviere fit le Discours que vous allez lire , en présence de M^{rs} les Doyens & Professeurs de la Faculté ,

Mars 1685.

M.

138 MERCURE

tous en Robes & en Chape-
rons , qui font les marques
qui les distinguent des autres
Docteurs Regens. M^r de la
Reynie , & M^r le Procureur
du Roy y assisterent aussi.

MESSIEURS,

*J'entreprends aujourd'huy une
Composition , qui depuis plus de
seize siecles tient un rang hono-
rable dans la Medecine. On peut
dire que Mithridate* en a esté le
premier Inventeur , puisque les
augmentations qu'on y a faites*

* Roy de Pont.

sous le Règne de Neron n'empê-
 chent pas qu'on n'y remarque
 beaucoup de conformité ; Andro-
 machus * le Pere ajoutant les Vi-
 peres à cette Composition ; luy a
 donné le nom qu'elle porte : Les
 Romains en admiroient les pro-
 prietez. Jamais Remede n'eut une
 si belle destinée ; il trouva des
 Partisans parmy les Vainqueurs
 de la Terre , & malgré les re-
 volutions qui sont arrivées dans
 l'Univers , sa reputation s'est
 conservée entière , pure , inalterée ,
 jusques au Règne de nôtre In-
 vincible Monarque. Marc Au-

* Il estoit premier Medecin de Neron.

140 MERCURE

rele Antonin , surnommé le Philosophe , qui estoit assis sur le Trône des Césars , avec Lucius Verus son frere , charmé des Ecrits de Galien* , qui apres plusieurs Voyages s'estoit retiré à Pergame , lieu de sa naissance , le fit solliciter de passer en Italie ; & crût qu'il ne pouvoit mieux témoigner l'estime qu'il avoit pour luy , qu'en luy confiant la préparation de la Theriaque. Sa prévoyance ne fut pas inutile. La présence de Galien luy fut nécessaire pour se garantir de la Peste* ;

* Galien se rendit à Rome l'An de Nostre Seigneur 164. âgé de 34. ans.

* Cette Peste arriva en 166, & dura près de quatre années.

que Capitolinus & d'autres Historiens décrivent dans la Vie de Lucius. La Theriaque fut son antidote; & possédant deux grands biens ensemble, un Remede excellent pour la conservation de sa Personne Auguste, & un Medecin tres-habile pour en ordonner l'usage, il connut que l'estime qu'il faisoit de tous les deux; estoit infiniment au dessous de leur merite. Apres sa mort la Theriaque fut negligée sous trois de ses Successeurs, dont l'un* fut aussi méprisé pour ses débauches, que

* Commode Successeur d'Antonin mourut le 31. jour de Decembre l'An 182.

142 MERCURE

son Pere avoit esté recommandable pour ses vertus. Et les autres regnerent si peu de temps*, qu'ils n'eurent pas le loisir de suivre les traces de l'incomparable Antonin; mais enfin après tant de changemens & de disgraces, l'Empereur Severe rendit à Rome son premier éclat. Il fit des honneurs extraordinaires à Galien; & pour le retenir à la Cour, il rétablit les Laboratoires, & la Theriaque devint en usage plus qu'elle n'avoit jamais esté. Galien rentra dans son employ; & quoy

* Helvius Pertinax ne regna qu'environ trois mois après Commode. Et Didie Julien deux mois & cinq jours après Pertinax.

que son genre l'appellât à des choses plus difficiles, il continua de préparer la Theriaque jusques à l'an de Nôtre Seigneur 200. qui fut le dernier de sa vie. Veritablement ceux qui après luy en eurent la commission, luy cedèrent en reputation & en merite; mais le destin de la Theriaque ne dépendoit pas d'un seul homme. Dans tous les Temps, dans tous les Regnes, chez toutes les Nations qui ont eu du discernement, la Theriaque a esté célébrée. Il seroit aisé de le prouver, si quelqu'un en pouvoit douter; mais laissant à ceux qui sçavent mieux

144 MERCURE

faire valoir les choses , à représenter l'empressement qu'ont toujours eu les Princes & les Républiques pour l'exacte composition de ce Remede. Je me contente de n'avoir rien oublié pour mon dessein , d'avoir assemblé avec des soins particuliers tous les Medicamens necessaires pour y réussir , & d'estre en estat de renouveler l'ancienne Préparation d'Andromachus , sans estre asservy aux Remedes que l'on substitue ordinairement en la place des originaux. J'espere de les avoir , & je les soumetts à toutes les épreuves ; j'ay dispensé les uns & les

les autres pour les employer selon que la Faculté en voudra déterminer. On a vu des Empereurs* enfermer dans leurs Tresors un peu de Cinnamome, par la difficulté qu'ils avoient d'en recouvrer. On a crû le Baume de Judée perdu; le Chalcitis a fait de l'embaras à des personnes d'ailleurs fort éclairées. Nous sommes délivrez de toutes ces peines: il semble que les Regions les plus éloignées rendent hommage à la France de ce qu'elles ont de meilleur & de plus rare. Nyl'effroyable

* Cela est rapporté par Galien au Livre I. des Contrepoisons.

Mars 1685.

N

146 MERCURE

étendue des Mers , ny les solitudes affreuses , ny les deserts inhabités , ny les perils où l'on s'expose pour les traverser , ne sont capables de nous arrêter. LOUIS LE GRAND étend ses rayons jusques aux Climats les plus barbares , plus brillant encore par ses vertus , qu'il n'est redoutable par sa puissance. Il se fait voir auprès des autres Souverains ce que le Soleil paroît au milieu des Etoiles ; & de même que rien dans le Monde n'approche de la gloire qu'il s'est acquise , rien n'approche aussi du bonheur qu'il procure à ceux qui sont soumis à sa Domi-

*nation. Les Sujets dont il fait
choix pour maintenir l'autorité
des Loix & de la Justice, sont
autant de Vaisseaux précieux qui
partent d'une source toute pure,
& qui répandent l'ordre & l'a-
bondance parmy les Peuples.
L'Illustre Magistrat qui préside à
la Police dans la premiere Ville
du Royaume, balance les mouve-
mens de ce grand Corps, & entre
dans tous ses besoins. Il dirige par
son exemple, aussi bien que par
ses Ordonnances. Il punit sans
passion, & recompense sans pré-
vention. Il adoucit la rigueur des
Saisons; il repare la sterilité des*

148 MERCURE

Campagnes ; & se donnant tout entier au service du Roy , & au bien du Public , il trouve Dieu dans tout ce qu'il fait , & n'en peut estre détourné par aucune considération. Il ne faut pas s'étonner après cela , Messieurs , que Paris soit le centre où toutes les merveilles se réunissent. Mais comme je ne suis pas icy pour vous fatiguer par mes discours , j'abuserois de l'honneur que je reçois de vôtre présence , si je différois davantage d'entrer en matiere. Quoy que je n'aye rien à craindre sur l'élection , préparation , & mixtion des Medicamens , en me

conformant aux décisions de la Faculté, je ne laisse pas d'avoir besoin de vos complaisances sur la manière de m'expliquer : & je vous les demande avec d'autant plus de confiance, que m'attachant uniquement à ce qui regarde ma Profession, j'espère que mes opérations mériteront vos attentions, si mes paroles n'ont pas assez de force pour vous engager.

M^r de Rouviere a eu tous les applaudissemens qu'il pouvoit souhaiter de son travail, & l'on voit plusieurs Approbations au bas de la

N. iiij,

150 MERCURE

These, dont je vous ay donné la Figure Emblematique. La premiere est signée de M^r Dieuxivoye, Doyen de la Faculté de Paris; de M^r Pouret, ancien Professeur, & Medecin Ordinaire de Monsieur; de M^r Bonnet, Professeur & Medecin Ordinaire de la Reyne; de M^r de Sainction, Medecin Ordinaire de Sa Majesté, & de M^r Boudin, Docteur en Medecine. M^r Boudin, l'un des premiers Apoticaire du Roy, & premier Apoticaire de la Reyne, ayant eu ordre d'assister à la composition de

ce Remede , y a aussi donné son Approbation , aussi-bien que M^{rs} Maillard , & de Colmes , Apoticaire de la Maison Royale.

Cet Article de la Theriaque, m'oblige à vous dire icy un mot d'un autre Remede Specifique , dont l'Illustre M^r l'Abbé de la Rocque , a parlé dans son Journal des Sçavans ; sans cela , j'aurois eu de la peine à me résoudre à vous en entretenir , puis qu'il s'agit de la Goute , que personne n'a encore trouvé le secret de guérir. Cependant on

N. iiij.

152 MERCURE

prétend qu'en étuvant seulement la partie malade, d'une Eau que donne le sieur Bouton, qui loge Ruë Aubry-Boucher, la douleur cesse, & que la Goute mesme est emportée pour toujours; si apres que les douleurs ont cessé on continuë de se servir de cette Eau pendant quelque temps. Suivant les choses que j'en ay entendu dire, on en pourroit faire une Histoire à peu pres comme de l'Eau de la Reyne de Hongrie, le Secret en ayant esté donné par un vieil Hermite, sans sçavoir qui en est l'Inventeur.

Anne de Rohan , Princeſſe de Guemené, eſt morte le 14. de ce mois , en ſa Terre de Rochefort , âgée de plus de quatre-vingt ans. Elle eſtoit Fille de Pierre , Prince de Guemené , & de Madelaine de Rieux-Château neuf , & avoit épouſé en 1617. Louïs de Rohan VII. du nom , ſon Couſin Germain , Prince de Guemené , depuis Duc de Mont-Bazon , Pair & Grand-Veneur de France , Chevalier des Ordres du Roy , Chef du Nom & des Armes de l'Illuſtre & Ancienne Maïſon de

154 MERCURE

Rohan, mort à Paris en 1667.
 âgé de 68. ans. De ce Ma-
 riage sont sortis Louïs &
 Charles de Rohan. Charles,
 Duc de Mont-Bafon, Prince
 de Guemené, Comte de Mon-
 tauban, prit Alliance avec
 Jeanne Armande de Schom-
 berg, Fille puisnée de Henry,
 Comte de Nanteüil-le Hau-
 douin, Maréchal de France,
 & d'Anne de la Guiche, dont
 il eut entr'autres Enfans,
 Charles, Prince de Guemené,
 marié en premieres Noces
 avec Marie-Anne d'Albert-
 Luynes, Fille de Charles.

Loüis, Duc de Luynes, morté en 1679. & en secondes Noces, avec Charlotte-Elizabeth de Cochefilet, Fille de M^r le Comte de Vauvineux.

Ceux de la Maison de Rohan, issuë des Anciens Comtes de Vane, qui estoit une Branche de la Maison Royale & Ducale de Bretagne, se sont aliez plusieurs fois avec celle de leurs Souverains, qui ont épousé des Filles de cette Maison, & qui leur ont donné des leurs. Il en est arrivé de mesme dans la Maison Royale de France. Plusieurs

156 MERCURE

Princes & Princesses du Sang se sont aussi alliez à cette Illustre Maison, aussi bien que celles de Navarre, d'Ecosse, de Baviere, Lorraine, Albret, Foix, Armagnac, & autres. Celle cy porte pour Armes, *de Gueule à neuf Macles d'or*, 3. 3. 3. Ils ont pris ces Armes, des Cailloux de leur Terre, d'as lesquels, quand on les casse, on trouve empreinte la Figure des Macles, qui ont une espee de couleur d'or, dont le fond est un peu rougeastre.

M^r Bordel, Seigneur de Viantais, Meherry, le Heau-

me, la Breteche, est mort sur la fin du dernier mois. C'étoit un des plus anciens Avocats du Parlemēt, mais plus attaché à la Cour des Aydes qu'ailleurs. Il travailloit pour la pluspart des Gens d'affaires, & avoit une parfaite intelligence dans tout ce qui les regardoit.

Ces morts ont esté suivies de celle de plusieurs autres Personnes dont voicy les noms. Messire Jean de Séve, Seigneur de Gomerville, cy-devant Capitaine aux Gardes Françoises, mort le dixième

158 MERCURE

de ce mois. Il étoit d'une bonne Noblesse de Lyonnois, Fils de M^r de Séve, qui a esté Prevost des Marchands, & est mort Conseiller d'Etat, & Frere de M^r l'Evesque d'Aras.

Messire Charles Petit, Comte de la Selle, Bailly & Gouverneur des Ville & Château de Montargis, mort le quinziesme de ce mois.

Messire Hilaire Marcez, Maistre des Comptes, mort le seiziesme de ce mois.

Dame Anne Hinselin, morte le dix. huit. Elle étoit veuve

de Messire Charles Hoüel,
Gouverneur & Lieutenant
General pour le Roy , des
Isles de la Gardeloupe en
l'Ameriquë , Marquis & Sei-
gneur propriétaire des mes-
mes Isles , de Varenne , Petit-
Pré , & autres lieux.

On m'apprend aussi la
mort de Messire Hierôme
Palluau , Conseiller au Parle-
ment , & Commissaire aux
Requestes du Palais.

Le dixième de ce mois M^r
le Comte de Tessé presta le
Serment de fidelité entre les
mains de M^r le Marquis de

Boufflers , Colonel General
des Dragons de France , de
la Charge de Mestre de Camp
General des Dragons , dont
il a esté pourveu par Sa Ma-
jesté. Cela se fit en presence
de M^{rs} les Marquis de Litsen-
noy, Longueval , Barbesie-
res, Chevalier de Tessé, Che-
villy , Chevalier de Marcé,
Colonels de Dragons, & plu-
sieurs autres Officiers de ce
Corps. Je vous ay si souvent
entretenuë de M^r le Comte
de Tessé, & de ce qu'il a fait
dans les occasions importan-
tes où il s'est trouvé, que je

ne croy pas devoir vous en dire davantage.

Le P. Alexis du Buc, Théatin, a reçu depuis le commencement de cette année 28 Abjurations; entr'autres celle de Messire Daniel de Cajalou, Fils de feu M^r de Cajalou, Avocat General du Parlement de Pau, & celle de Messire Charles Buek, des plus Illustres Familles d'Angleterre.

Je croy vous avoir déjà mandé que la Chaire de Professeur aux Langues Grecques, de l'Université de Caën, a esté remplie par M^r

Mars 1685.

Q.

162 MERCURE

de Laire, Professeur dans les Humanitez au College du Bois, choisy par Sa Majesté, apres les Disputes publiques faites entre plusieurs Concurrens. Depuis ce temps-là il a pris possession, & fait son entrée par une Harangue Latine à la louange du Roy, & de la Langue Grecque, en presence de M^r Malloüin, Recteur de l'Université, & Principal du College du Bois, des Docteurs de la mesme Université, & des Personnes les plus considerables de la Ville.

M^r le Féyre, l'un des Tre-

foriers de la Maison du Roy, a esté nommé à la Commission de l'un des Tresoriers des Menuës Affaires de la Chambre de Sa Majesté. Il n'avoit fait pour cela aucune sollicitation, & ne prétendoit pas mesme à ce nouvel Employ, lors que le Roy luy en a fait present. Ainsi l'on peut dire que ce grand & judicieux Monarque, ne laisse pas mesme le temps de former des souhaits à ceux qui se sentent assez de merite, pour en pouvoir esperer quelque gratification.

O. ij

M^r de Vantelet, l'un de
 ses Gentils Hommes Ordi-
 naires dont je vous parlay
 dernièrement, à l'occasion
 du Mariage de Madame la
 Marquise de la Fare la Fille,
 a eu dans le même temps,
 & presque de la même ma-
 nière, une pension de mille
 écus de Sa Majesté. C'est un
 parfaitement honneste Hom-
 me qui s'est fait beaucoup
 d'Amis. Il ne faut pas s'éton-
 ner si tout le monde a pris
 part à un avantage qui luy
 est si glorieux.

Enfin, Madame, le Maria-

ge de M^r le Marquis de Novion avec Mademoiselle de Montauglan, s'est fait au commencement de ce mois. La part que je sçay que vous prenez en tout ce qui regarde M^r le premier Président, me fait vous donner cette Nouvelle avec plaisir, & vous dire qu'il ne se peut rien de mieux assorty que les Mariez. M^r le Marquis de Novion est un jeune Homme fort bien fait, qui a beaucoup d'esprit, & qui soustient dignement tous les avantages de son rang & de sa naissance. Quoy

166 MERCURE

qu'il ne soit pas encore dans la vingtième année, il se voit à la teste du Regiment de Bretagne, dont il est Colonel, & a toute la conduite d'un Homme consommé par l'usage du Monde & l'expérience. Il est second Fils de feu M^r de Novion, Maître des Requestes, Fils aîné de M^r le premier Président. La Famille de Novion-Potier vous est si connue, que je ne vous en diray icy rien autre chose, sinon que depuis deux cens ans qu'il y a qu'on la voit paroître avec

éclat , elle a eu tous les avantages & toutes les distinctions d'honneur que l'on peut avoir , & qu'elle s'est alliée aux premières Maisons de la Cour & de la Ville. Mademoiselle de Montauglan est une jeune & belle Personne qui entre dans sa quinzième année. Je me souviens de vous avoir mandé dans quelque une de mes Lettres , que c'étoit une des plus riches Héritières de Paris, ayant près d'un million de bien , & de grands retours encore à espérer , tant de la Maison de la

168 MERCURE

Barde, que de Madame Regnoüard sa grand' Tante, une des plus riches veuves de Paris. Elle est Fille de feu M^r de Montauglan, Conseiller au Parlement de Paris, & d'une Fille de M^r de la Barde, qui a esté Ambassadeur extraordinaire en Suisse. Il est encore vivant, & conserve dans une vieillesse de quatre-vingt-quarre ans un esprit admirable, & aussi vif, & present, qu'il l'a fait voir autrefois dans le maniment qu'il a eu des affaires d'Etat. La Maison de Montauglan est

est fort ancienne dans la Robe, & est alliée à celles de Manicamp, Longueval, Rupierre, de la Barde, Charretton, Regnoüard, Boulanger, Bouthillier, Chavigny, & à plusieurs autres fort considérables de l'Epée & de la Robe.

Messire Loüis du Tillet, Seigneur de Montramé, Chastre & Boug, Fils de Messire Jacques du Tillet, Maistre des Requestes. Seigneur de Montramé, a épousé Mademoiselle Belot, Fille de M^r Belot, Ancien Maistre des

Mars 1685.

P

170 MERCURE

Comtes , Bailly du Palais,
Seigneur de Serreuse , Guiné
& autres lieux. C'est une tres-
belle Personne qui se fait di-
stinguer par une vertu peu
ordinaire à celles de son âge.
La Famille de M^{rs} du Tillet
est une des plus anciennes &
des plus considerables de Pa-
ris. Elle a donné des Cheva-
liers à Malte , des Conseillers
& des Presidens au Parle-
ment , des Maîtres des Re-
questes au Conseil , des Evê-
ques à l'Eglise , & s'est alliée
avec les Maisons d'Angou-
lesme , de Jarnac , de Chabor ,

des Seguiers, des le Maistre,
des Bragelones & des Dan-
rars. Par ce Mariage, elle
entre dans l'Alliance des
Briffonets & des Sevins, qui
sont fort Illustres dans la
Robe. Ses Armes, écartelé
au 1. & 4. d'Azur, au Chévron
d'or, accompagné de trois Mo-
lletes d'Esperon de mesme. Au 2.
& 3. d'or, à trois Chabots de
Gueules : sur le tout, d'or à la
Croix patée & alaiée de
Gueules : tout l'Ecu entouré d'u-
ne Bordure de Gueules, chargée
de huit Besans d'Or.

S. A. R. de Savoye, ayant

P ij

172 MERCURE

agréé que M^r le Président Truchy, l'un de ses Ministres d'Etat, luy offrist un Bal, & à Mesdames Royales, ce Ministre fit préparer son Palais, qui est un des plus magnifiques de Turin, pour la nuit du 28. de Fevrier passé, & se disposa à recevoir les Personnes Royales qui devoient y venir, suivies de toute la Cour, de la maniere qu'il fait, & a toujours fait toutes choses, c'est à dire en grand Homme, qui entend aussi finement à ordonner une Feste, qu'à soutenir les plus

importantes affaires. L'entrée de ce Palais, qui est un Vestibule appuyé sur plusieurs grandes Colonnes de Marbre, étoit éclairée, ainsi que la Court, & le grand Degré, d'un nombre prodigieux de Lustres, de Plaques, & de Bras qui souvenoient plusieurs Flambeaux, si bien rangez que la lumiere qu'ils rendoient, paroissoit infiniment plus agréable que celle du jour. Leurs AA. RR. étant entrées dans le vaste Salon de ce Palais, qui n'est pas moins beau par sa forme

P iij.

174 MERCURE

octogone , que par le riche dessein , & l'agrément des Peintures du Plat-fonds , le trouverent enrichy de Meubles tres précieux , & éclairé par trois rangs de Flambeaux , portez par divers Bras dorez , & par de riches Plaques rangées tout autour ; mais sur tout par quinze Lustres magnifiques , qui étoient suspendus au milieu. Ce Salon sépare deux grands Corps de Logis , composez tous deux de divers Appartemens doubles , dont les Chambres sont fort noblement disposées.

Elles étoient toutes parées de Meubles superbes, & de grandes pièces d'Argenterie, qui sembloient disputer d'éclat, avec la multitude de lumières qui les faisoit briller. Enfin tout répondoit admirablement à la joye que ce Ministre ressentoit dans son cœur, d'avoir chez luy cette Royale Assemblée. Leurs AA. RR. qui visitèrent tout avec autant d'attention que de curiosité, témoignèrent en estre parfaitement satisfaites, mais Elles ne le furent pas moins de la magnificence:

B iiij.

176 MERCURE

de la Colation , qui fut de quatre Services. Le premier tout de Fleurs veritables & choisies , telles que le Printemps le plus doux les peut produire , & que M^r le Président Truchy avoit fait apporter avec grand soin , de Nice & de Genes ; le second , de Sorbets fort delicieux ; le troisiéme , de toutes sortes d'Eaux & de Liqueurs rafraichissantes ; & le quatriéme , de vingt-quatre grands Bassins , tant de Fruits frais , que de Confitures de toutes sortes. Leurs AA. RR. dirent là-des-

fus mille choses obligantes à ce Ministre , qui reçoit aussi des Complimens d'applaudissement & d'admiration , de tous les Seigneurs & Dames de la Cour , qui s'y étoient rendus en grand nombre , & aussi galamment que superbement pâtez.

Préparez-vous , Madame , à battre des mains. Je vous envoie un Ouvrage de l'illustre Madame des Houlières. Ce Nom vous promet quelque chose d'achevé ; vous le trouverez assurément , & si cette expression peut rien.

GALANT. 179

Entre vostre course & la nostre!
Vous vous abandonnez sans remords,
sans terreur,
A vostre pente naturelle;
Point de Loy parmy vous ne la rend
criminelle,
La vicillesse chez vous n'a rien qui
fasse horreur.
Près de la fin de vostre course
Vous estes plus fort & plus beau
Que vous n'estes à votre source,
Vous retrouvez toujours quelque agré-
ment nouveau.
Si de ces paisibles Bocages
La fraischeur de vos eaux augmente
les appas,
Vostre bienfait ne se perd pas;
Par de délicieux ombrages
Ils embellissent vos rivages.
Sur un sable brillant, entre des Ficus
fleuris.

180 MERCURE

*Coule vostre Onde toujours pure,
Mille & mille Poissons dans vostre
sein nourris*

*Ne vous attirent point de chagrins; de
mépris.*

*Avec tant de bonheur d'où vient votre
murmure?*

Hélas ! vostre sort est si doux.

*Taisez-vous, Ruissseau, c'est à nous
A nous plaindre de la Nature.*

*De tant de passions que nourrit nostre
cœur,*

*Apprenez qu'il n'en est pas une
Qui ne traîne apres soy le trouble,
la douleur,*

Le repentir, ou l'infortune.

Elles déchirent nuit & jour

Les cœurs dont elles sont maîtresses;

Mais de ces fatales faiblesses

La plus à craindre, c'est l'Amour,

Ses douceurs mesme sont cruelles.

Elles sont cependant l'objet de tous les
vœux,

Tous les autres plaisirs ne touchent
point sans elles;

Mais des plus forts liens le temps use
les nœuds,

Et le cœur le plus amoureux
Devient tranquille, on passe à des
Amours nouvelles.

Ruisseau, que vous estes heureux!
Il n'est point parmi vous de Ruisseaux
infidèles!

Lors que les ordres absolus
De l'Estre indépendant qui gouverne
le Monde,

Font qu'un autre Ruisseau se mêle avec
vostre Onde,

Quand vous estes unis, vous ne vous
quittez plus.

A ce que vous voulez jamais il ne
s'oppose,

182 MERCURE

*Dans vôtre sein il cherche à s'abîmer,
 Vous & luy jusques à la Mer
 Vous n'estes qu'une mesme chose.
 De toutes sortes d'unions
 Que nostre vie est éloignée!
 De trahisons, d'horreurs, & de dissensions
 Elle est toujours accompagnée.
 Qu'avez-vous mérité, Ruissseau tranquille & doux,
 Pour estre mieux traité que nous?
 Qu'on ne me vante point ces Biens imaginaires,
 Ces Prérogatives, ces Droits,
 Qu'inventa nostre orgueil pour masquer nos miseres;
 C'est luy seul qui nous dit que par un juste choix
 Le Ciel mit en formant les Hommes,
 Les autres Estres sous leurs loix.
 A ne nous point flatter, nous sommes*

GALANT. 183

*Leurs Tyrans plutôt que leurs Roys.
Pourquoy vous mettre à la torture?
Pourquoy vous renfermer dans cent
Canaux divers,
Et pourquoy renverser l'ordre de la
Nature
En vous forçant à jaillir dans les
airs?
Si tout doit obeir à nos ordres suprêmes,
Si tout est fait pour nous, s'il ne faut
que vouloir,
Que n'employons nous mieux ce souverain pouvoir?
Que ne régnons-nous sur nous-mêmes?
Mais hélas! de ses sens Esclave malheureux,
L'Homme ose se dire le Maître
Des Animaux, qui sont peut estre
Plus libres qu'il ne l'est, plus doux,
plus généreux,*

184 MERCURE

*Et dont la foiblesse a fait naître
Cet Empire insolent qu'il usurpe sur
eux.*

*Mais que fais-je ? Où va me con-
duire*

*La pitié des rigueurs dont contre eux
nous usons ?*

*Ay-je quelque espoir de détruire
Des erreurs où nous nous plaçons ?*

*Non, pour l'orgueil & pour les in-
justices*

Le cœur humain semble estre fait.

*Tandis qu'on se pardonne aisément
tous les vices,*

On n'en peut souffrir le portrait.

Hélas ! on n'a plus rien à craindre,

Les vices n'ont plus de Censeurs,

*Le Monde n'est rempli que de lâches
Flateurs,*

Sçavoir vivre, c'est sçavoir feindre.

Ruisseau, ce n'est plus que chez vous

GALANT. 185

*Qu'on trouve encor de la franchise,
On y voit la laideur ou la beauté qu'en
nous*

*La bizarre Nature a mise,
Aucun défaut ne s'y déguise,
Aux Roys comme aux Bergers vous
les reprochez tous.*

*Aussi ne consulte-t-on guere
De vos tranquilles eaux le fidele cristal..
On évite de même un Amy trop sincere..
Ce déplorable goust est le goust général..
Les leçons font rougir, personne ne les
souffre,*

*Le Fourbe veut paroître Homme de
probité;*

*Enfin dans cet horrible gouffre
De misere & de vanité;*

*Je me perds; & plus j'envisage
La foiblesse de l'Homme & sa mali-
gnité;*

Et moins de la Divinité

Mars 1685.

Q

186 MERCURE

*En luy je reconnois l'Image.
Courez, Ruisseau, courez, fuyez-nous,
reportez
Vos Ondes dans le sein des Mers dont
vous sortez,
Tandis que pour remplir la dure de-
stinée
Où nous sommes assujettis,
Nous irons reporter la vie infortunée
Que le hazard nous a donnée,
Dans le sein du néant d'où nous som-
mes sortis.*

Comme la Renommée ré-
pand par tout les grandes
Nouvelles avec une vitesse
incroyable, il y a déjà quel-
que temps sans doute que
vous avez entendu parler des
Articles accordez par le Roy

à la République de Genes. Si je ne vous en ay rien dit jusques à present, c'est parce que j'ay crû à propos d'attendre que je vous pusse éclaircir scurement de tout ce qu'ils contiennent, & melme qu'ils eussent esté ratifiez. Cet endroit de l'Histoire de nostre Auguste Monarque, ne contribuera pas peu à mettre sa Gloire au plus haut degré, où celle d'aucun Souverain ait jamais esté portée, moins toutefois par l'éclatant Hommage que cette République lui rend, que parce qu'il a

Q.ij

bien voulu se contenter de la satisfaction que vous allez voir marquée en ces Articles, dans un temps où il pouvoit espérer tout de ses Armes & de la Victoire, qui a toujours favorisé ses justes desseins. Mais la pitié qui n'est pas moins grande que la Justice, n'a pû souffrir qu'il refusât aux pressantes instances du Pape, ce que Sa Sainteté luy a demandé, & il n'a pas cru devoir inquieter l'Italie, lors qu'il la voit obligée d'unir ses forces contre celles de l'Ennemy du nom Chrestien. Un

Prince moins genereux , & qui n'auroit pas appris à estre toujours Maître de luy-mesme , se seroit servy de l'occasion ; mais le Roy satisfait de sa Gloire , ne dispute plus depuis long-temps à ceux qui se veulent liguier contre luy , que l'avantage de travailler plus qu'eux , à mettre le calme dans toute l'Europe. C'est dans la vuë de l'y rétablir entièrement , que Sa Majesté signa le Pouvoir quit suit le neuvième du dernier mois.

Le Roy ayant esté informé par le sieur Evêque de Fano, Nonce

*Extraordinaire de Sa Sainteté,
que non seulement la Republique
de Genes avoit pris la résolution
d'accepter les Conditions qui luy
ont esté imposées par Sa Majesté,
pour tâcher par cette soumission à
rentrer dans ses bonnes graces,
mais mesme qu'elle avoit envoyé
un plein Pouvoir au sieur de
Marini, pour en signer en son Nom
les Articles, avec telles Personnes
qu'il plairait à Sa Majesté com-
mettre, Sa Majesté a pour cet
effet autorisé de sa part, comme
Elle autorise par ces Presentes, le
sieur Colbert, Chevalier, Mar-
quis de Croissy, Conseiller en tous*

ses Conseils, President à Mortier en sa Chambre de Parlement à Paris, Secretaire d'Etat de Sa Majesté, & de ses Commandemens & Finances, auquel Elle a donné plein Pouvoir, Commission, & Mandement special d'accepter, conclurre, & signer en son Nom, avec ledit sieur de Marini, les Articles dont ils seront convenus; promettant Sadite Majesté, en foy & parole de Roy, d'accomplir, & d'exécuter ponctuellement, & avoir agréable, & tenir ferme & stable à toujours, tout ce que ledit sieur de Croissy aura promis, & signé

192 MERCURE

*en vertu du present Pouvoir, comme aussid'en fournir sa Rati-
fication en bonne forme, dans le
temps qu'il aura esté convenu.
En témoignage dequoy Nous
avons signé ces Presentes de
nostre main, & à icelles fait ap-
poser nostre Scel secret.*

M^e le Marquis de Marini,
Envoyé Extraordinaire de la
République de Genes auprès
de Sa Majesté, avoit reçu
un Plein-pouvoir par une
Lettre des Duc, Gouverneurs
& Procureurs de cette Re-
publique, signé Girolamo de
Mari, & Carlo Mascardi, &
dattée

GALANT. 193

datée du 29. Janvier. Cette
 Lettre portoit , *Que la Repu-*
blique ayant connu , tant par le
compte qu'il luy avoit rendu de
toutes choses , que par celles qu'
M^r Rannuzzi, Nonce du Pape,
avoit représentées à Sa Sainteté,
le Roy renfermoit la Satisfaction
qu'il souhaitoit , à demander que
l'on envoyast le Doge , & quatre
Senateurs en France; Qu'elle des-
armast les quatre Galeres armées
nouvellement; Que la Republique
se réduisit à l'état de Neutralité,
où elle estoit par le passé envers
les Couronnes de France & d'Es-
pagne; Qu'on payast cent mille
 Mars 1685. R

écus à M^r le Comte de Fiesque, & qu'on restituast aux François qui demeuroident à Genes au mois de May dernier, les biens qui leur avoient esté ostez; Les Ducs, Gouverneurs & Procureurs, au nom de la Republique, voulant montrer l'extrême soumission qu'elle avoit pour tout ce que Sa Majesté pouvoit souhaiter, luy donnoient pouvoir de traiter & de conclurre sur ses Demandes, en s'appliquant particulièrement à faire exprimer ce que devoit faire la Republique, en paroles claires, & qui ne pussent souffrir aucune équivoque.

Après ces Pouvoirs reciproquement donnez , M^r Colbert de Croissy , arresta avec M^r le Marquis de Marini, que le Doge à present en charge , & quatre Senateurs aussi en charge , se rendront dans la fin de ce mois , ou dans le dixième du mois prochain à Marseille , ou en quelque autre Ville du Royaume , d'où ils viendront au lieu où Sa Majesté sera , qu'ils seront admis à son Audience , revestus de leurs Habits de Cérémonie ; que le Doge portant la parole au nom de la

R ij

Republique, témoignera l'extrême regret qu'elle a d'avoir déplû à Sa Majesté , & qu'il employera dans son Discours les expressions les plus soumises, & les plus respectueuses , & qui marqueront le mieux le desir sincere qu'elle a de meriter à l'avenir la bien-veillance de Sa Majesté, & de se la conserver soigneusement. Que luy & les quatre Senateurs. étant retournez à Genes, continuëront d'exercer leurs Charges, sans que d'autres puissent estre mis à leurs places , ny pendant leur

absence, ny apres leur retour, si ce n'est lors que le temps ordinaire de leur Gouvernement sera expiré. Que toutes les Troupes Espagnoles que la Republique de Genes a introduites dans les Villes, Places, & Pais dépendans de cet Etat, seront congédiés dans le temps d'un mois, & qu'elle renonce dès à present en vertu de ce Traité, à toutes les Liges & Associations qu'elle pourroit avoir faites depuis le 1. Janvier 1683. Que les Genoïs reduiront aussi dans le mesme temps leurs Gale-

R. iiij.

res , au mesme n^obre qu'elles estoient il y a trois ans, & pour cet effet desarmeront celles qu'ils ont fait équiper depuis. A l'égard de ce que la Republique a offert de rendre aux Sujets du Roy , tout ce qu'elle a p^u retirer des effets qui leur appartiennent , sur ce que Sa Majesté avoit demandé , qu'elle dédommageast tous les François , non seulement de ce qui leur a esté pris & enlevé , tant dans la Ville de Genès , que dans les Païs qui en dépendent , mais aussi de toutes les prises qui ont

esté faites sur eux par leurs Vaisseaux, & autres Bastimens que les Genoïs ont armez, ou autorisez. Il fut déclaré que Sa Majesté acceptant cet offre, & suivant les mouvemens de sa Picté, vouloit bien se contenter, qu'au lieu des autres dédommagemens si justement prétendus, la Republique s'obligeast de contribuer à la Reparation des Eglises & lieux Sacrez, qui ont esté rüinez; ou endommagés par les Bombes, que le refus de donner une juste satisfaction à Sa Majesté, a

R iij

200 ~~MERCURE~~

attirées indistinctement sur la Ville de Gènes, toute la somme d'argent que le Pape estimera convenable, remettant à Sa Sainteté de regler le temps, dans lequel ces Reparations devront estre faites. Par un autre Article qui regarde M^r le Comte de Fiesque, & les anciennes prétentions de sa Maison contre cette Republique, le Roy ayant desiré qu'il luy fut payé presentement cent mille écus, Monnoye de France, la Republique pour témoigner en cela sa deference pour Sa

Majesté, & meriter d'autant plus l'honneur de ses bonnes grâces, s'obligea par ce seul motif, & non autrement, de payer à M^r le Comte de Fiesque, cette somme de cent mille écus, sans préjudice des raisons qu'elle prétend avoir contre luy, auxquelles ce payement ne pourra donner aucune atteinte.

Je ne vous dis rien des autres Articles. Ils ne roulent que sur l'assurance que donne le Roy, du favorable accueil qu'il prépare au Doge & aux quatre Senateurs, pour

marquer à la République le retour de sa bien-veillance Royale, & sur la cessation de tous Actes d'hostilité, tant sur Terre que sur Mer. Ces Articles ayant esté signez le douzième du passé, par M^r le Nonce du Pape; par M^r Colbert de Croissy, & par M^r le Marquis de Marini. Sa Majesté les ratifia le troisième de ce mois; ce que la République de Genes avoit fait des le 25. Fevrier.

Je viens à l'Article que je vous ay promis du Carnaval de la Cour, pendant les mois

de Janvier & de Fevrier. Les Divertissemens n'y ont point cessé. L'Opera de Roland y a esté representé une fois chaque Semaine, & il y avoit alternativement Bal, Comedie & Opera. Toute la Cour a masqué sept fois, & auroit continué à se donner ce plaisir, si la mort du Roy d'Angleterre n'eust interrompu pour quelques jours tous les Divertissemens. Chaque jour de Mascarade, Monseigneur le Dauphin changeoit quatre ou cinq fois d'habits, où l'on n'oublioit rien pour empes-

cher qu'il ne fust reconnu. Il surprit toute l'Assemblée dans la premiere Mascarade , avec un habit de Chauve-souris. La magnificence & l'invention ont paru dans tous les déguisemens de Monsieur le Duc. Les habits de sa Troupe estoient à cette premiere Mascarade de grandes Robes , de différentes couleurs , diversement & richement chamarrées , d'où sortoit un Col qui s'élevoit fort haut , & s'abaissoit , & sur lequel paroissoit une teste d'Animal , coëffée en Chauve-souris. Monsieur

le Duc de Bourbon, qui étoit sous l'une de ces Machines, avoit un habit de Femme de Strasbourg. Mademoiselle de Bourbon, qui estoit sous une autre, en avoit un de Magicienne, & les Filles d'honneur de Madame la Dauphine, qui en remplissoient d'autres, estoient diversement vêtues. Je ne dois pas oublier icy à vous dire, que Monsieur le Duc de Bourbon n'avoit encore fait de séjour à la Cour, que pendant ce Carnaval, & qu'il y a paru au sortir de ses Etudes, avec un air, des ma-

nieres, & un esprit aussi libre que s'il y eust passé les premières années, & qu'il eust eu un âge plus avancé. Le second jour qu'on masqua, la Mascarade de Monseigneur le Dauphin représentoit toute la Troupe Italienne. Ce Prince estoit vestu en Docteur. Ceux qui formoient cette Mascarade, estoient Monsieur le Prince de Conty, Monsieur le Prince de la Roche-sur-Yon, M^r le Prince de Turenne, M^r le Duc de Roquelaure, M^{rs} les Marquis de Bellefonds, d'Alincour,

& de Liancour. Madame la Dauphine, fit ce jour là une Mascarade de Perroquets, Monsieur le Duc de Bourbon parut avec un riche habit de Seigneur Hongrois, & Mademoiselle de Bourbon, avec un habit de Païsane, d'une propriété surprenante. Monsieur le Duc du Maine, se fit admirer le mesme jour, avec une Mascarade de petits vieillards & de petites vieilles. Rien n'a paru plus beau, & l'on ne pouvoit se lasser de les regarder. Ceux qui composoient cette Mascarade

208 MERCURE

estoint, Monsieur le Duc du Mayne, Monsieur le Comte de Thoulouse, M^r de Mansini, M^r le Marquis de la Vrilliere, Mademoiselle de Nantes, Mademoiselle de Blois, & Mademoiselle de Château-neuf.

Dans la troisiéme Masca-
rade, Monseigneur le Dau-
phin parut d'abord déguisé
avec quatre visages. Ensuite,
il prit un habit de Flamande
avec un Masque de Perro-
quet, & changea à son ordi-
naire quatre ou cinq fois
d'habit. Monsieur le Duc de

Bourbon , parut ce soir là , avec un habit de Noble Venitien , & Mademoiselle de Bourbon s'y fit remarquer par sa propreté , & la richesse d'un habit magnifique. Toute la Cour masqua ce soir là , & le mélange des habits grotesques , & superbes , estant fort agréable à la vuë , divertit beaucoup.

Le quatriéme jour qu'on masqua , Monseigneur le Dauphin mit pour premier habit celuy d'un Operateur , & tirant seulement un petit cordon , il parut en un instant

Mars 1685,

S

210 MERCURE

vêtu en grand Seigneur Chinois. Des changemens aussi surprenans le firent paroître encore le mesme soir avec deux autres habits. Monsieur le Duc de Bourbon mit ce soir-là un habit de Païsan, aussi riche que bien entendu. Monsieur le Duc de Mortemar, qui se distingue en tout ce qu'il fait, vint à l'Assemblée du mesme jour avec un habit tout formé de Manchons jusqu'à la coëffure. Ils étoient de différentes couleurs. Il avoit une Palatine pour Cravate, & un Masque

qui imitoit le visage d'un homme tout transi de froid. Sa barbe paroissoit toute gelée , & les glaçons y pendoient. Il eust esté impossible de le reconnoître , s'il ne le fust pas découvert luy-même.

Neuf Quilles & la Boule se trouverent dans le Bal le jour de la cinquième Assemblée; c'estoit la Mascarade de Monseigneur le Dauphin. Ceux qui representoient ces Quilles estoient assis dessous , & de petites fenestres leur donnoient de l'air ; jugez par là de leur contour , & de leur

- S ij

hauteur ; elles estoient peintes de diverses couleurs. Monseigneur le Dauphin fit paroître beaucoup d'agilité dans quelques-uns des habits qu'il prit le reste de la Soirée , les uns n'en demandant pas tant que les autres. Monsieur le Comte de Thoulouse se fit admirer en Scaramouche , & l'on n'auroit pas eu de peine à le prendre pour un Amour déguisé. Monsieur le Duc de Bourbon , Mademoiselle de Bourbon ne masquerent ce soir-là qu'en Avocats ; mais ce fut avec une propreté qui faisoit

assez connoître que les Robes de ces Avocats-là n'avoient jamais effuyé la poussière du Palais.

La Mascarade des Cris de Paris fut la fixième de Monseigneur le Dauphin. Ceux qui accompagnoient ce Prince, étoient Monsieur le Prince de Conty, Monsieur le Prince de la Roche-sur-Yon, M^r le Grand Prieur, M^r le Prince de Turenne, M^r le Comte de Brienne, M^r le Prince de Thingry, M^r le Marquis d'Alincourt, M^r le Marquis de Courtenyau M^r de la Roche.

214 MERCURE

guion , M^r de Liencourt, M^r de Grignan , & M^r du S. Esteve. Selon les Mestiers qu'ils representoient, ils portoient ce qu'il y avoit de plus delicat à boire & à manger, & quelques uns portoient jusqu'à des Boutiques garnies de ce qui regardoit leur Personage. Monsieur le Duc de Bourbon , & Mademoiselle de Bourbon vinrent ce soir-là au Bal avec une Troupe de huit Personnes, dont les habits representoient des Pavillons. La Mascarade de Monsieur le Duc du Mayne, qui

parut le mesme soir , étoit de dix Seigneurs Chinois , & de cinq Dames Chinoises , avec des habits aussi magnifiques, que bien imaginez. Voicy les Noms de ceux qui composoient cette Mascarade; Monsieur le Duc du Mayne, Monsieur le Comte de Thoulouse M^r de Mancini, M^r le Comte de Crussol, M^r de Duras, M^r de Sully , M^r de Grignan , M^r le Marquis de la Vrilliere , M^r de Soyecourt, M^r Bontemps, Mademoiselle de Nantes , Mademoiselle de Blois , Mademoiselle d'Uscz,

Mademoiselle de Senneterre,
 Mademoiselle de Chasteau-
 neuf. Quelques jours avant la
 fin du Carnaval Monseigneur
 le Dauphin ayant resolu de
 faire une Course de Testes
 en maniere de petit Caroussel,
 avec des Quadriles, on cher-
 cha un Sujet; on imagina des
 Habits, on les fit, on s'exerça,
 & l'on courut enfin six
 jours apres qu'on eut resolu
 ce divertissement. La France
 seule est capable d'exercer
 des choses de cette nature en
 si peu de temps. Vous en se-
 rez surpris, quand vous au-
 rez

rez sçeu ce que j'ay à vous en dire. Le Dimanche 4. de Fevrier, le Roy, Madame la Dauphine, & toute la Cour se rendirent à trois heures apres midy sur les Amphitheatres du Manege decouvert de Versailles. La Quadrille de Monseigneur le Dauphin entra aussi-tost dans la Carriere, au son des Timbales & des Trompettes ; les Armes de cette Quadrille estoient noir & or, les habits de dessous noirs & brodez d'or, & toutes les plumes tant des Hommes que des Chevaux étoient

Mars 1685.

T

218 MERCURE

blanches , & les garnitures de
mesme. M^r le Marquis de
Dangeau , sous le nom de
Charlemagne , entra le pre-
mier comme luge du Camp.
Monseigneur le Dauphin,
estoit sous le nom de Zerbin;
M^r le Prince de Tingry, sous
celuy de Renaud ; M^r de la
Roche-Guyon , sous celuy
d'Aquilan le noir ; M^r le
Marquis de Liancour , sous
celuy de Grifon le blanc ;
& M^r le Marquis d'Antin,
sous celuy de Roland. La se-
conde Quadrille entra aussi-
tost apres , précédée de ses

Trompettes , & de ses Timbales. Les couleurs de cette Quadrille estoient or & vert, avec des plumes blanches, & mouchetées de vert. M^r le Duc de Gramont estoit Juge du Camp. Il entra le premier sous le nom d'Agramant. Monsieur le Prince de la Roche-sur-Yon, avoit celui de Mandricard; M^r le Duc de Vandosme, celui de Gradasse; M^r le Prince de Turenne, celui de Roger; M^r le Comte de Briône, celui de Rodomont; & M^r le Marquis d'Alincour, celui de Sacri-

T ij

220 MERCURE

pant. On ne peut avoir plus de satisfaction que cette Course en donna aux Spectateurs , ny meriter plus d'applaudissemens que Monseigneur le Dauphin , qui est le Prince du Monde , qui a la meilleure grace les Armes à la main. Après une fort longue dispute , le Prix demeura à la seconde Quadrille, & ceux qui la composoient le disputèrent long-temps entr'eux ; mais enfin , M^r le Prince de Turenne l'emporta , & reçut de la main du Roy , au son des Timbales,

& des Trompettes, une Epée
d'or avec de riches Boucles.

M^r du Mont Ecuyer de Mon-
seigneur le Dauphin, mon-
toit un Cheval nud qu'il gou-
vernoit, comme auroit pû
faire le plus habile Ecuyer à
qui rien n'auroit manqué,
pour bien manier un Cheval;
sur lequel il auroit esté mon-
té. Je croy que vous sçavez
de quelle maniere se fait cer-
te Course de testes. Il faut
d'abord en emporter une avec
la Lance; puis on en darde
une autre, on se retourne en-
suite vers la Meduse que l'on

T iij

222 MERCURE

darde aussi , apres quoy on emporte à l'épée. la dernière reste , qui est plus basse que les autres. Je vous enverray le mois prochain les Devises de tous ceux qui estoient de cette Course. Le lendemain on representa l'Opera d'Amadis à Versailles. Le Roy ne l'avoit point encore veu; parce que cet Opera avoit paru dans l'année de la mort de la Reyne, & vous sçavez que pendant ce temps , le Roy n'a pris aucun divertissement. Le jour suivant qui estoit le dernier du Carnaval,

la Mascarade de Monseigneur le Dauphin , estoit d'un Marquis de Mascarille porté en Chaise , avec un équipage convenable à son fracas d'ajustement, Monsieur le Comte de Thoulouse masqua ce soir là avec un habit de Persan , & charma toute la Cour. Parmy les Mascarades qui ont le plus diverty , il y en a eu une de Suisses , qui a donué un fort grand plaisir , & dont l'invention causa beaucoup de surprise. Toutes les fois que Madame la Dauphine a dancé , pendant les jours de-

T. iiij

stinez aux Mascarades , sa bonne grace & la justesse de son oreille ont toujours paru. Madame la Princesse de Con-ty s'y est souvent fait admirer sous plusieurs habits, mais sur tout avec un habit Grec, dont on fut tellement charmé , que plusieurs en firent faire de semblables pour les Bals suivans. Mes Dames les Marquises de Richelieu & de Bellefonds, se sont fort distinguées par divers habits aussi riches que bien entendus ; & Madame la Marquise de Seignelay a aussi brillé de la mes-

me sorte, & sur tout avec un habit à la Hongroise. Je serois trop long si j'entrois dans le detail de toutes celles qui en ont eu de tres riches en masquant. Quoy que ces habits n'eussent le Caractere d'aucune Nation, ils n'en estoient ny moins beaux, ny moins magnifiques, ny moins bien entendus, & n'en paroient pas moins les Dames qui les portoient. Il y a eu encore un divertissement, qui pour n'avoir pas esté du nombre des Mascarades qui se font faites chez le Roy, n'a

pas laissé d'estre un des plus agréables , dont on ayt jamais entendu parler. Le Roy estant entré un soir chez Madame de Montespan , fut surpris de voir que tout son appartement representoit la Foire de S. Germain. Ce n'étoit par tout que Boutiques remplies de Marchands , & l'on voyoit mesme des Compagnies entieres de Personnes qui se promenoient dans cette Foire , & qui faisoient conversation , ou entr'elles , ou avec les Marchands & les Marchandes. Enfin , tout ce

que l'on a coustume de voir à la Foire, y paroissoit dépeint au naturel. C'est ainsi qu'on doit surprendre pour bien divertir, & tous ces sortes de divertissemens sont de bon goust.

L'Opera de Roland qui avoit esté fait pour le Roy, n'ayant pû estre représenté à Paris, avant que les divertissemens de Versailles eussent cessé, fut donné pour la première fois au Public, le huitième de ce mois, accompagné des Machines & des Décorations qui n'avoient pû

lui servir d'ornement à la Cour , parce que le superbe Théâtre où ces grands spectacles doivent paroître, n'est pas encore achevé. Ces Décorations & ces Machines, ont donné un nouvel éclat à cet Opera. Ils sont de M^r Ber- rin , aussi bien que les des- feins des habits des Mascara- des & du Caroufel , dont je viens de vous parler. La Troupe Italienne est aug- mentée d'un Acteur nou- veau , qui attire les applau- dissemens de tout Paris , & qui n'a pas moins plû à la

Cour qu'à la Ville. Il a une agilité de corps surprenante, & seconde admirablement l'incomparable Arlequin.

Quoy que le Printemps ait commencé, la Saison est encore si rude, que rien n'y sçauroit mieux convenir que les paroles suivantes. C'est un fort habile Maistre qui les a mises en Air.

AIR NOUVEAU.

VEnts qui portez par tout vostre
funeste rage,
Redoublez, redoublez vos bruits im-
pétueux,

230 MERCURE

*Et ne permettez pas en cet Hyver af-
freux,*

*Que pas un de nos jours soit exempt
de l'Orage.*

*Mais épargnez le doux calme des
nuits,*

*Rentrez pour quelque temps au fond
de vos Cavernes,*

*Et quand du Cabaret je reviens au
Logis,*

*Gardez-vous bien d'éteindre les Lan-
ternes.*

Après vous avoir mandé
dans six de mes Lettres quan-
tité de choses curieuses du
Royaume de Siam , & des
Ambassadeurs que le Roy de
ce vaste Empire avoit en-
voyez à Sa Majesté, du nau-

frage desquels on commence à ne plus douter, je dois vous dire que les Mandarins envoyez en France par ce même Roy, pour en apprendre des nouvelles, se sont enfin embarquez pour retourner à Siam, ayant toujours esté défrayez par ordre, & aux dépens de Sa Majesté. M^r le Chevalier de Chaumont, Ambassadeur du Roy vers celui de Siam, s'embarqua à Brest le premier de ce mois, sur le Vaisseau de Guerre nommé l'Oiseau, & deux jours après il mit à la Voile pour Siam au

bruit du Canon, & aux fanfares des Trompetes. M^r l'Abbé de Choisy, qui a pouvoir de Sa Majesté de faire les fonctions de l'Ambassade, au défaut de M^r le Chevalier de Chaumont, & de demeurer auprès du Roy de Siam, s'il en est besoin, après que ce Chevalier aura pris son Audience de Congé pour revenir en France, s'est embarqué sur le mesme Vaisseau, qui est de quarante-six pièces de Canon, commandé par M^r de Vaudricour, & ayant M^r de Coriton pour Capitai-

ne en second , M^r les Che-
 valiers de Fourbin & de Si-
 bois pour Lieutenans , & M^r
 de Chammoreau pour Enseigne.
 Une Frégate du Roy de
 vingt-quatre pièces de Ca-
 non les suit. Elle est com-
 mandée par M^r Joyeux , &
 par M^r du Tertre Enseigne,
 & porte une partie de leur
 Equipage. Les François ne
 voulant point demeurer oi-
 sifs , chacun à l'envy s'est
 empressé pour estre de ce
 Voyage. M^{rs} de Cintré & de
 Francine Lieutenans , ont
 esté nommez pour cela , &

Mars 1685.

V

sont à la suite de l'Ambassade, aussi bien que M^r de Fretteville, Garde de la Marine. Ce dernier, qui a esté Page de la Chambre du Roy, a mérité cet avantage, tant par les Services de M^r de Fretteville son Pere, que par l'affiduité & la sagesse avec laquelle il a luy mesme servy Sa Majesté, pendant les années d'exercice de M^r le Duc de Gesvres, & de M^r le Duc de S. Aignan, auquel il a l'honneur d'appartenir. Depuis sa sortie de Page, il s'est trouvé à toutes les occasions

de Guerre , qu'il y a eu sur la Méditerranée. Les autres Gardes Marines qui sont comme luy à la suite de l'Ambassade , sont M^{rs} Compiègne , Joncous , d'Erbouville , du Fay , de Palu , de la Forest , & de Benneville. Le Roy , comme Fils aîné de l'Eglise , a creu avec beaucoup de raison , qu'il estoit digne de luy d'envoyer des Ambassadeurs à Siam , en faveur de la Religion Catholique , qui commence à y faire de grands progresz , & qui en pourra faire encore davantage , estant se-

Wij

236 MERCURE

condée du zèle & de la pieté
de Sa Majesté.

Je vous ay parlé assez amplement dans ma dernière Lettre de ce qui s'est passé pendant les premiers jours de la maladie du Roy d'Angleterre ; mais comme je vous ay dit peu de choses des deux derniers , parce que je n'étois pas encore bien informé du détail, je crois que vous ne ferez pas fâchée que je reprenne cette matiere , pour vous apprendre des choses que vous pouvez ignorer.

Le leudy 15. de Fevrier, veille

de la mort de ce Monarque, les Medecins dirent à Monsieur le Duc d'York, *qu'il étoit hors de danger, qu'ils répondoient de sa vie; & que s'il mourroit de cette maladie-là, ce ne pourroit estre que par leur faute.* Sur une assurance si positive, Monsieur le Duc d'York, qui par la prudence qu'on a toujours veuë inséparable de toutes ses actions, avoit fait fermer tous les Ports d'Angleterre, donna des ordres pour les faire r'ouvrir. Cependant le soir de ce mesme jour, le Roy fut nouvellement attaqué de con-

vulsions ; le poux commença à luy manquer ; depuis le bas de son corps la moitié devint froide , & il perdit peu à peu la parole, quoy qu'il ait encore parlé avec une grâde présence d'esprit, trois heures avant sa mort. On ne peut montrer plus de resignation, ny des sentimens plus pieux & plus Chrétiens, qu'il en fit voir dás les intervalles de soulagement que son grand mal luy laissoit. Il demanda premierement pardon à Dieu, & ensuite à la Reyne sa femme, qui n'étoit pas présente dans ce moment,

puis à M^{onsieur} le Duc d'York, l'appellant *son cher Frere*, *son aimable Frere*, qui luy avoit toujours esté meilleur Frere, qu'il ne l'avoit esté pour luy pendant son vivant; ce qui attëndroit si fort ceux qui l'écoutoient, qu'ils ne purent retenir leurs larmes. Il parla aussi fort avantageusement du grand mérite de Madame la Duchesse d'York, & de la haute estime qu'il avoit toujours eüe pour cette Princeffe. Il recommanda à tous les grands Officiers de la Couronne qui estoient autour de son lit, l'entiere obeïssance

qu'ils devoient à Monsieur le Duc d'York, son unique Frere, & Heritier du Royaume, les assurant qu'il le surpasseroit en bonté pour eux. Apres cela il pria ce Prince d'avoir soin des Ducs de Graffeton, Northumberland, S. Alban, & Richemont; puis il luy donna la Clef de son Cabinet où estoient ses Papiers les plus secrets, & luy témoigna, & à tous ceux qui avoient passé la nuit dans sa Chambre, & qui estoient la plûpart des Grands du Royaume, beaucoup de douleur des peines qu'ils prenoient

noient pour l'assister. Il ajoutoit par intervalle , *qu'il valoit mieux , puisque le temps de sa mort estoit venu , que ce moment s'avançasst , afin que leurs fatigues cessassent.* Trois heures avant qu'il expirast , il parla quelque temps à l'oreille de Monsieur le Duc d'York , & mourut le Vendredy 16. à onze heures trois quarts du matin. Il a plus paru de convulsion dans le sujet de la mort de ce Monarque , que d'Apoplexie. On l'a ouvert, & on luy a trouvé les Visceres tres-bons. Il avoit une eau

Mars 1685.

X

242 MERCURE

noire dans le Cerveau ; quelques-uns veulent que cette eau soit un effet du Tabac, & la cause de sa mort. D'autres l'attribuent au contretemps d'avoir arrêté une fluxion qu'il avoit sur les Jambes.

Le Roy ayant rendu le dernier soupir, Monsieur le Duc d'York sortit de la Chambre où ce Monarque venoit de mourir, & dit luy-mesme aux Seigneurs qu'il trouva dehors, que le Roy son Frere estoit mort, & qu'il estoit devenu leur Souverain. Quoy que la plus vive douleur fust

peinte sur son visage, il avoit néanmoins un air de grandeur & de fermeté, qui imprimoit du respect, & qui auroit pû intimider les mal-intentionnez pour luy, s'il s'en fust trouvé quelques-uns. Ce nouveau Monarque alla ensuite apprendre cette nouvelle à la Princesse sa Femme. Aussi-tost apres, le Grand Chancelier avec le Seau, accompagné des Conseillers d'Etat, vint saluer le nouveau Roy & la nouvelle Reyne, & ils demandèrent à Sa Majesté si Elle vouloit

X ij

244 MERCURE

tenir Conseil. Le Roy se rendit dans la Chambre où il se tient ordinairement, & la Reyne, à l'Apartment de la Reyne Douairiere, pour la consoler dans son déplaisir. Le Roy estant au Conseil, fit appeller tous ceux qui le composoient, & tous les Pairs du Royaume qui estoient pour lors à la Cour, & Sa Majesté leur fit le Discours que je vous ay envoyé dans ma derniere Lettre. J'oubliay de vous marquer qu'avant qu'il le commençast, il se sentit si vivement pénétré

de la douleur , qu'il ne pût
retenir ses larmes , & pria
l'Assemblée de compatir à la
perte qu'il venoit de faire. Je
vous ay parlé de ce qui se fit
dans le Conseil , & de la Pro-
clamation du Roy , que je
vous ay envoyée dans les
mesmes termes qu'elle fut
faite ; mais je ne vous ay rien
dit des Cerémonies de cette
Proclamation. Elles sont assez
curieuses pour estre sçeües.
Sur les trois heures apres midy
le Duc de Norfolk , Grand-
Maréchal , avec les Hérauts
d'Armes suivy du Grand-

246 **MERCURE**

Chancelier, du Président du Conseil, du Garde des Sceaux, de tous les Seigneurs du Conseil, de l'Archevesque de Cantorbery, & des Pairs du Royaume, fit à la Porte de Witheal la Proclamation du nouveau Roy & de la nouvelle Reyne; & tous ensemble allèrent à la Porte de la Ville, partie en Carrosse, partie à Cheval, accompagnez d'un grand Corps de Cavalerie bien montée & bien armée, & dont les Chevaux estoient magnifiquement caparaçonnez. Milord Maire se trouva à

la Porte de la Ville, suivy des
 Juges & des Magistrats de la
 Ville, revestus de Robes d'E-
 carlate, & superbement mon-
 tez. Ils estoient accompa-
 gnez de cent de leurs Gardes
 portans des Halebardes, &
 d'un grand nombre d'Offi-
 ciers aussi à pied, avec des
 Robes violettes. Dès que
 Milord Maire apperceut le
 Grand-Maréchal avec sa Suite,
 il fit fermer la Porte de la
 Ville. Un des Hérauts heusta
 à cette Porte, criant que le
 Roy Charles estoit mort, & que
 le Roy Jacques vouloit entrer.

248 MERCURE

La Porte fut aussi tost ouverte, & l'on y fit une seconde Proclamation. Le Peuple dont la foule estoit tres-grande, cria d'abord en Anglois *Vive le Roy Jacques*, avec de grandes demonstrations d'allégresse ; & plusieurs mesme, pour mieux témoigner leur joye, jettèrent leurs Chapeaux en l'air. Toute la Compagnie entra dans la Ville avec M^rlord Maire. La Cavalerie estoit à la teste & à la queue. Cette Marche fut continuée jusques à la moitié de la Ville, & s'arresta devant la

Grande Bourse, où l'on fit une nouvelle Proclamation, de sorte que trois heures après la mort du Roy, toutes ces Cerémonies furent finies, avec une tres-grande tranquillité. Il ne faut pas s'en étonner. Le Peuple craint, estime & aime le nouveau Roy, & est persuadé de son intrépidité & de sa valeur. Cette Cerémonie estant finie, toute l'Artillerie de la Tour fit plusieurs Salves, & les Cloches carillonnèrent toute la nuit. Je vous ay déjà marqué que le mesme jour le nou-

250 MERCURE

veau Roy déclara , *Que ceux dont le Pouvoir , & les Revenus , ou Salaires estoient finis & cessez , seroient & se tiendroient continuez dans leurs Charges & Emplois , sous les mesmes conditions , & ainsi qu'ils en jouissoient cy-devant , jusqu'à ce que les intentions de Sa Majesté fussent plus amplement expliquées.* Je dois ajoûter icy , qu'il s'expliqua dans le mesme temps sur ce que plusieurs grands Seigneurs ne payoient point leurs debtes , sous prétexte qu'ils avoient des Charges à la Cour , & dit que ce n'é-

toit pas son intention. Le 17. les Juges prestèrent Serment, & reprirent leurs Séances ; & le lendemain , Milord Chef de Justice , avec tous les Juges qui l'accompagnoient, baïsa la main à Sa Majesté. Le mesme jour Elle déclara par une Proclamation qui fut publiée , qu'elle avoit dessein de convoquer dans peu de temps un Parlement , estant persuadée qu'il prendroit soin d'établir des Revenus suffisans pour soutenir les dépenses auxquelles le Gouvernement de l'Etat l'engageroit.

252 MERCURE

Elle ordonna cependant, que l'on continueroit à lever les droits d'Entrée & de Sortie sur toutes les Marchandises dans les Ports de son Royaume. Ce jour-là Milord Darmouth & Milord Chef de Justice, qui n'avoient pû se trouver au Conseil le 16, prestèrent Serment entre les mains de ce Prince, & prirent Séance. Le Corps du feu Roy fut embaumé, & délivré pour cela par le Comte de Bath, Premier Gentilhomme de sa Chambre, au Comte d'Arlington, Chambellan de sa

Maison. On le transporta sans Cérémonie à l'Appartement du Prince au Palais de Sommerfet, où il fut gardé par ses Officiers jusques au jour de l'Enterrement. Le 19. le Prince Georges de Danemark, qui a épousé la seconde Fille du nouveau Roy, prit Séance au Conseil Privé de Sa Majesté. Le 24. le Cercüeil où l'on avoit mis le Corps du feu Roy, fut porté au Palais de Westminster, à l'Eglise de l'Abbaïe, par les Gentilshommes de la Chambre. Six Comtes soutenoient

les coins du Drap Mortuaire. La Marche de ce Convoy fut commencée par les Domestiques des Seigneurs & des Officiers de la Couronne, du Prince & de la Princesse de Dannemark, du Roy & de la Reyne, de la Reyne Douairiere, & du feu Roy. Les Officiers suivoient, puis les Barons, les Vicomtes, les Comtes, les Marquis, les Ducs, les Evesques, & les Grands Officiers de la Couronne, chacun selon sa Dignité. L'Archevesque de Cantorbery marchoit le dernier,

à cause qu'il est le Premier Pair d'Angleterre. Le Prince Georges de Dannemark, Chef du Deüil , marchoit apres eux. Il estoit conduit par les Ducs de Sommerfet & de Beaufort, & accompagné de seize Comtes. Les Roys d'Armes portoient la Couronne, & les autres marques de la Royauté; & la marche estoit fermée par les Gentilshommes Pensionnaires, & par les Yeomans de la Garde. Le Doyen & les Chanoines de Westminster vinrent recevoir le Corps à la Porte; & le Ser-

256 MERCURE

vice ayant esté fait selon l'Usage de l'Eglise Anglicane, on l'enterra dans la Chapelle de Henry VII. C'est le Lieu de la Sépulture ordinaire des Roys d'Angleterre. Les Grands Officiers rompirent alors leurs Bastons, & un Roy d'Armes proclama le Roy Jacques II. selon la coutume. Comme en ces occasions on attend toujours à donner les Charges, que le dernier Roy soit enterré, cette lugubre Cerémonie ayant esté faite, on donna au Comte de Rochester la Charge de,

Grand Trésorier d'Angle-
terre, exercée depuis quel-
ques années par Commis-
sion; celle de Président Privé
au Marquis de Hallifax, &
celle de Garde du Seau Privé
qu'avoit ce Marquis, au Côte
de Clarendon. On fit le Duc
de Beaufort, Président du
Baïs de Galles, & Milord
Godolphin, Chambellan de
la Reyne.

Le lendemain 25. le Roy
& la Reyne firent leurs dévo-
tions dans leur Chapelle, en
presence de plusieurs de leurs
premiers Officiers, & de

Mars 1685.

Y.

258 MERCURE

quantité de Seigneurs Anglois, le Roy ayant fait ouvrir les portes. Sa Majesté ayant auparavant communiqué sa résolution à son Conseil, avoit dit, *Que faisant profession de la Religion Catholique, il croyoit, pour faire mieux connoistre sa sincerité, & sa bonne foy, ne devoir pas se cacher à l'avenir, & faire mieux son devoir, comme chacun est obligé de faire dans la Religion qu'il professe.* Ces paroles estant d'un grand Roy, d'un Prince sincere & plein de cœur, qui ne sçait point déguiser, & enfin

d'un honneste Homme ; il n'y a personne , de quelque Religion qu'il puisse estre , qui ne doive approuver la franchise de ce procedé , & qui ne tombe d'accord que ce Monarque a pû se servir de la mesme liberté qu'il laisse à ses Sujets.

Le 27. on publia une Proclamation , portant que le Rôy avoit fait examiner le Bail de l'Excise , par les Juges & par les plus habiles Jurisconsultes ; l'Excise est un Impost sur la Biere & sur les Boissons étrangères , conclu au

Y ij

260 **MERCURE**

nom du feu Roy, par les
Commissaires de la Tresore-
rie, avec les Fermiers Gene-
raux pour trois ans, moyen-
nant cinq cens cinquante
mille livres Sterlin par an,
payables par Quartier, dont
le premier Terme devoit estre
le 25. de ce mois. Je croy,
Madame, que vous sçavez
qu'une livre Sterlin, est en-
viron treize Francs de nostre
Monnoye. Sa Majesté déclá-
ra par cette Proclamation, que
la mort du Roy ne resolvoit
pas ce Bail de l'Excise, & que
son intention estoit qu'on

L'exécution suivant les Actes
du Parlement, par lesquels
ce Droit a esté accordé au feu
Roy, pour en jouir pendant
sa vie, & à cause de la part
que les mesmes Actes en ac-
cordent à ses Heritiers & Suc-
cesseurs. Je ne vous nomme-
ray point toutes les Villes où
le Roy a esté proclamé, si tost
qu'on y a receu la nouvelle
de la mort du Roy Charles II.
Je vous diray seulement que
cette Ceremonie s'est faite
par tout, avec des marques
de joye extraordinaires. Elles
font connoistre combien le

262 MERCURE

nouveau Roy est aimé de ses Sujets. Apres la Proclamation faite par le principal Officier à la grande Place de chaque Ville, où les Magistrats se sont rendus en Robes d'écarlates, les Canons ont fait trois décharges generales, qui ont esté suivies d'autant de Salves des Milices, sous les Armes. Dans les Villes Maritimes, tous les Vaisseaux qui étoient dans les Ports, ont fait plusieurs décharges de leur Artillerie, les Cloches ont sonné dans toutes, pendant le jour & toute la nuit, & on n'a veu

que Feux de joye dans toutes les Ruës. La Proclamation de l'Université de Cambridge a esté particuliere. Le Vice-Chancelier ayant assemblé tous les Principaux des Colleges, & tous les Ecoliers, ils se rendirent à la Procession à la grande Place de la Ville, où il lût la Proclamation. Ensuite elle fut annoncée à haute voix, par l'Ancien de l'Université, & un grand Repas, dans lequel on but la santé du Roy & de la Reyne, finit la Ceremonie. Je passe toutes les Adresses que l'on presente

264 MERCURE

tous les jours à Sa Majesté, au nom des principales Villes & des Communautés du Royaume. Les Assurances de zèle & de fidélité pour son service dont elles sont pleines, sont conçues en des termes si respectueux & si soumis, qu'on voit aisément qu'elles sont sinceres. On y fait pareillement des remerciemens au Roy, de ce qu'il a déclaré que sa résolution est de maintenir le Gouvernement établi dans l'Eglise & dans l'Etat, selon les Loix du Royaume. Les Compagnies du Commerce d'Afrique

d'Afrique , du Levant , des Indes Orientales, & plusieurs autres de Marchands , ont aussi présenté des Adresses à Sa Majesté , pour luy témoigner qu'elles se soumettent volontiers à payer les Impôts sur les Marchandises, conformément à la Déclaration qui en a esté publiée.

Il faut vous parler presentement de la Proclamation qui a esté faite en Ecosse , apres qu'on y eut receu les Lettres du Roy , conceües en ces termes.

Mars 1685.

Z

JACQUES ROY.

Jacques VII. par la Grace de Dieu, Roy d'Ecosse, d'Angleterre, d'Irlande, Défenseur de la Foy, à tous & un chacun de nos bons Sujets qu'il apartiendra, Salut. Comme il a plu à Dieu d'appeller aujourd'huy de cette vie, le feu Roy nostre trescher & bien aimé Frere Charles II, Nous avons jugé à propos de vous faire sçavoir que nostre Royal Plaisir est, Que tous nos Officiers d'Etat, Conseillers du Conseil Privé, Magistrats, & autres Officiers quel.

conques, de Robe ou d'Epée, dans
 nostre ancien Royaume d'Ecosse,
 continüent leurs Fonctions, ainsi
 qu'ils sont autorisez par les Pre-
 sentes, pour executer tous & cha-
 cun en particulier, toutes les cho-
 ses qui sont du devoir de leurs
 Charges, conformément aux
 Commissions & Instructions à
 eux données par le feu Roy de
 benite Memoire, jusqu'à ce qu'ils
 en ayent receu de nouvelles, qui
 leur soient envoyées de nostre
 part, & cette presente Lettre
 servira à tous, & à chacun en
 particulier à les autoriser suffi-
 samment pour le faire. Donné à

Z ij

268 MERCURE

*Wittbal le 16. Fevrier 1685. de
nostre Regne le premier. Par
commandement de Sa Majesté.
I. D. RUMMOND.*

Vous voyez , Madame,
que si le Roy qui se fait nom-
mer Jacques II. en Angleter-
re, prend icy le nom de Jac-
ques VII. c'est pour conserver
la succession des Roys d'E-
cosse. Jacques VI. Roy d'E-
cosse, Fils de Marie Stuard,
estoit petit Fils de Margueri-
te d'Angleterre, Sœur de
Henry VIII. & Elizabeth, Fille
de ce mesme Henry VIII.
estant morte en 1603. la Cou-

bonne d'Angleterre apartint
de droit à Jacques VI. Roy
d'Ecosse, qui ayant uny les
trois Royaumes d'Angleter-
re, d'Ecosse & d'Irlande, prit
le Titre de Roy de la grande
Bretagne, avec le nom de
Jacques I. Ainsi le Roy qui
regne presentement, est Jac-
ques II. en Angleterre, & Jac-
ques VII. en Ecosse. Voicy
les termes dans lesquels Sa
Proclamation a esté faite en
ce Royaume.

*Comme il a plu à Dieu d'ap-
peller le Roy Charles II. nostre
Souverain Seigneur de glorieuse*

Z iij

270 MERCURE

Memoire, de la Couronne Temporelle à une Couronne Eternelle dans le Ciel, & qu'ainsi le Droit incontestable de la succession à la Couronne de ce Royaume, est dévolu à la Personne Sacrée de son Royal & Tres-cher Frere, à present nostre Souverain Seigneur, que Dieu conserve longues années : Nous, les Seigneurs du Conseil Privé du Roy, autorisez à cet effet par les Lettres de Sa Majesté, écrites à Withal le 16. de ce mois, & du consentement de plusieurs autres Seigneurs, Ecclesiastiques, des Barons, & des Bourgeois de ce Royaume, Décla-

rons & Proclamons à ce que personne n'en ignore, que nostre Souverain Seigneur Jacques VII. est par legitime & indubitable Succession, Roy d'Ecosse, d'Angleterre, d'Irlande, & des Pais qui en dépendent, Défenseur de la Foy, &c. Que Dieu conserve & benisse, en luy accordant une longue, glorieuse, & heureuse vie, & un heureux Regne. Nous déclarons que nous sommes résolus de luy obeir, & de le servir avec toute la soumission & fidelité possible, de le défendre au peril de nos vies & de nos biens, contre toute sorte d'Ennemis, comme

Z iiij

272 MERCURE

nostre seul legitime Roy , ayant une autorité Souveraine sur toutes Personnes , & en toute sorte d'affaires , comme tenant la Couronne de Dieu seul. En témoignage dequoy , Nous, en la presence de Dieu , & d'un grand nombre de Peuple & de fidelles Sujets de Sa Majesté , de tous Etats & Conditions qui sont icy presens à cette Publication Sollemnelle , par laquelle nous reconnaissons sa suprême & souveraine Autorité , à la Croix du Marché de cette Ville d'Edimbourg , déclarons & publions que nostre Souverain Seigneur , est.

GALANT. 273

par la Grace & Providence de
Dieu, Tout-puissant, Roy d'E-
cosse, d'Angleterre, d'Irlande,
& Pais dépendans; & en mes-
me temps nous faisons Serment
en levant la main, d'avoir une
veritable & entiere fidelité en-
vers nostre Souverain Seigneur
Jacques VII. Roy de la Grande
Bretagne, &c. & à ses legitimes
Heritiers & Successeurs, & de
nous acquiter de tous devoirs, ser-
vice, & obeïssance qui luy sont
deus, ainsi qu'il appartient à de
loyaux, soumis, & fidelles Sujets.
Ainsi Dieu nous aide. Par Acte
des Secretaires du Conseil.

Milord Lansdown , le Chevalier Silvius , M^{rs} Poley, Skelton , Rich , & Etheridge , que le Roy Charles II. avoit nommez pour aller en qualité d'Envoyez Extraordinaires en Espagne , en Danemark , en Suède , en Hollande , à Hambourg , & à Ratisbonne , ont esté confirmez dans leurs Emplois par Sa Majesté.

Après plusieurs Assemblées des Seigneurs du Conseil Privé , touchant les préparatifs du Couronnement du Roy , il a esté résolu qu'il se fera le

3. May, Feste de S. Georges, selon l'ancien Calendrier. On y observera toutes les Ceremonies de celuy du défunt Roy, à la reserve de celle de créer des Chevaliers du Bain, de faire la Cavalcade de Wiltchal à Westminster, & d'une partie des Services qui se faisoient ordinairement au Cepas Royal, apres le Couronnement. La Reyne sera couronnée en mesme temps, comme le fut Anne de Danemark, avec Jacques I. Ayeul de Sa Majesté. Le Duc d'Ormond, Gouverneur General

276 MERCURE

d'Irlande, a ordre de venir à la Cour. L'Archevesque d'Armagh, Primat d'Irlande, & le Comte de Granard, doivent gouverner le Royaume, comme Lords-Justices, ou suprêmes Magistrats, suivant une Commission qui leur a esté expédiée par ordre du Roy, & dont ils ne feront ouverture qu'après le depart du Duc d'Ormond. On a expédié les Lettres circulaires pour convoquer le Parlement au 29. May prochain, & on les a envoyées dans les Provinces, afin que les Villes,

les Bourgs & les Communautés élisent les Députés, qui doivent entrer à la Chambre des Communes. Le feu Roy avoit convoqué le Parlement d'Ecosse, & il devoit s'assembler à Edimbourg, mais l'autorité des Lettres Patentes ne subsistant plus, Sa Majesté qui devoit y présider en qualité de grand Commissaire, a ordonné qu'il s'assemblera en la maniere accoutumée le 9. d'Avril, sans avoir encore nommé celuy qui exercera la Commission. On publia la Proclamation à Edimbourg

278 MERCURE

le 20. du dernier mois, Parmi les Adresses que l'on continuë de presenter au Roy au nom des principales Villes, celle de l'Universitè d'Oxford est fort remarquable. Cette Adresse porte que conformément à la Religion que les Loix ont établie, & à la doctrine que professe cette Université, elle se croit indispensablement obligée à une fidelité inviolable envers le Roy, sans aucune restriction, ny limitation; que ceux de son Corps l'ont assez fait paroistre dans les troubles arrivez sous

le regne de Charles I. & dans les derniers temps, demeurât fermes dás l'obeissance qu'ils devoient au Roy Charles II. qu'ils sont dans les mesmes sentimens de fidelité & de respect pour Sa Majesté à present regnante, & qu'ils sont prests de luy en donner des marques en toutes sortes d'occasions, en maintenant cette mesme Doctrine, & en l'enseignant dans les Ecoles, pour asseurer la tranquillité publique. Le Roy doit aller demeurer dans quelque temps au Palais de Sommer-

280 MERCURE

set, & on le prépare pour son logement. Le Service de la Chapelle Royale à Witheal, se fait tous les jours de la mesme maniere qu'il se faisoit du temps du feu Roy. Le 4. de ce mois, Sa Majesté apres avoir entendu la Prédication, assista à la Messe dans la Chapelle de la Reyne, & y communia.

La mort du Roy d'Angleterre a esté suivie de celle de la Reyne Mere, du Roy de Danemark, arrivée à Copenhague le Vendredy 2. de ce mois dans la 56. année de

son âge. Elle estoit Sœur de
 George Guillaume, Duc de
 Zell, & d'Ernest Auguste, Duc
 de Hanover, Fille de George,
 Duc de Zell, mort en 1641.
 & d'Anne Eleonor de Hesse
 Darmstat, & avoit épousé le
 18. Octobre 1643. Frederic III.
 Prince de Danemark, se-
 cond Fils de Christierne IV.
 & d'Anne Catherine de Bran-
 debourg. Ce Prince avoit esté
 Archevesque de Bremen,
 avant la mort de Christierne
 son Frere, qu'on avoit de-
 signé Roy, & étant parvenu
 à la Couronne en 1648. il eut

Mars 1685.

A a

282 MERCURE

de longues Guerres contre les Suedois. Il les fôû tint avec beaucoup de gloire, & fit enfin la Paix avec la Reyne de Suède, Tutrice du Roy Charles son Fils. Elle fut conclüe à Copenhague en 1660. & ensuite les Etats de Danemark luy donnerent plein pouvoir de laisser hereditaire dans sa Maison, la Couronne qui auparavant estoit elective. Il mourut le 9. Fevrier 1670. laissant deux Fils & quatre Filles de son Mariage, avec Sophie Amalie de Lunebourg, dont je vous apprens la mort.

Christierne V. l'aîné de ses Fils, luy a succédé. Il est né le 18. Avril 1646. & a épousé Charlotte Landgrave de Hesse-Cassel. L'autre Fils est George, Prince de Danemark, qui comme je vous l'ay déjà dit, a épousé depuis peu de temps, la seconde Fille du Roy d'Angleterre, qui regne presentement. Les quatre Filles sorties de ce mesme Mariage, sont Anne Sophie, Femme de Jean George, Electeur de Saxe; Friderique Amalie, mariée en 1667. à Christien-Adolphe, Duc de Holstace.

Aa ij

Sunderbourg ; Guillemette Ernestine , mariée en 1671. à Charles , Electeur Palatin du Rhin , & Ulrique Eleonore-Sabine , qui a épousé en 1680. Charles XI. Roy de Suède.

L'Ambassadeur d'Alger, dont je vous ay mandé des choses si curieuses dans toutes mes Lettres de l'Eté dernier , s'estant embarqué vers la fin du mesme Esté sur le Vaisseau de M^r le Marquis d'Amfreville , pour retourner à Alger avec tous les Esclaves que le Roy avoit rendus , ce Vaisseau n'eut pas

plûtôt paru devant cette forte Place ; qu'elle en fit éclater sa joye. Vous vous souvenez sans doute de M^r de Choiseuil , qui dans la sédition élevée parmy le Peuple d'Alger , lors que nos Bombes desoloient la Ville , se vit si souvent sur le point d'estre exposé à la bouche du Canon , & qui en fut toujours guaranty par un généreux Algérien. Comme il estoit demeuré à Alger depuis ce temps-là , le Dey l'envoya chercher sur l'heure , & luy dit , *Qu'il sçavoit qu'il ne l'a-*

286 MERCURE

voit jamais regardé en Esclave, mais comme un Officier de l'Empereur des François ; & que s'il avoit esté exposé à la fureur d'un Peuple ému, il devoit estre persuadé qu'il n'en avoit pas esté le maistre, parce qu'il n'estoit pas pour lors encore bien affermy dans la nouvelle Dignité où il venoit de monter. Enfin il luy parla d'une maniere que l'on peut prendre pour une satisfaction du passé ; & finit en luy disant, Que pour luy faire connoistre encore mieux, qu'il ne l'avoit jamais regardé comme un Esclave, il le renvoyoit sans

qu'il fust compris parmy les autres Esclaves qu'il estoit sur le point de rendre ; qu'il en faisoit un Présent à l'Empereur de France , & qu'il pouvoit dès-lors aller trouver M^r le Marquis d'Amfreville. Ainsi il sortit le premier d'Alger , avant que l'on eust rendu aucun Esclave de part ny d'autre. Ensuite on restitua cinq cens Chrétiens, sçavoir trois cens vingt Sujets du Roy, suivant les Etats fournis par M^r du Sault, qui vous est assez connu par toutes mes Relations d'Alger ; cent cinq Etrangers de tou-

tes Nations , pris sous le Pavillon de France pendant la dernière Guerre , suivant un autre Etat fourny par le mesme M^r du Sault , & soixante & quinze Anglois & Hollandois , pris aussi pendant la dernière Guerre , mais sous des Pavillons Estrangers , & que le Roy avoit demandez d'augmentation. Ces cent quatrevingt Esclaves de toutes les Nations de l'Europe, qui doivent leur liberté au Roy , l'ont eüe avec les termes les plus soumis de la part du Dey , qui fit dire à

M^r

M^r le Marquis d'Amfreville,
*Que si Sa Majesté en vouloit
 un plus grand nombre, Elle n'a-
 voit qu'à leur faire sçavoir ses
 intentions, & qu'ils obeiroient.*
 Quand M^r le Commissaire
 Général Hayet vouloit parler
 de la grandeur, de la magni-
 ficence, & de la justice du
 Roy, Ce n'est pas à vous à
 m'en parler, répondoit Mezo-
 morto, & je suis icy son Pro-
 cureur, pour soutenir ses inté-
 rests.

L'Ambassadeur d'Alger
 qui revenoit de France, étant
 débarqué avec sa Suite, & les

. Mars 1685.

Bb

Esclaves qu'il ramenoit , la joye fut si grande dans toute la Ville , qu'on y fit une Feste générale à la gloire de Sa Majesté ; il fut même résolu qu'on la renouvelleroit tous les ans en mémoire du Roy. Cet Ambassadeur ayant fait un détail de tous les bons traitemens qu'il avoit receus en France, on jugea à propos de dépescher un Envoyé Extraordinaire , pour y conduire les Chevaux que l'Ambassadeur qui estoit de retour y devoit mener , mais qu'on avoit différé d'envoyer , parce qu'on

n'en avoit pas d'assez beaux
lors qu'il partit pour venir en
France , & qu'on en vouloit
faire chercher par tout le
Païs. Vous sçavez que les
Chevaux de Barbarie sont
tres-estimez, & qu'en ce Païs-
là pour conserver la mémoire
des bonnes races, on fait ce
qui ne s'y pratique pas pour
les Hommes ; c'est à dire,
la généalogie des Chevaux.
Ceux que Mezomorto avoit
fait chercher pour le Roy
par toute la Barbarie , ayant
esté choisis avec grand soin,
& amenez à Alger , ce Dey

B b ij

292 MERCURE

qui ne vouloit envoyer en France qu'une Personne de la plus haute considération, jetta les yeux sur Hadgi Méhémet. Il avoit esté Contrôleur des Finances dans le Royaume d'Alger du temps du Dey Hady Haly. Ce Dey étant mort, il se retira à la Mecque avec sa Famille, & après y avoir demeuré quelque temps, il voyagea dans tout l'Orient pendant douze ou treize années; & comme du temps du Gouvernement de Hady Haly ce fut cet Hadgi Méhémet qui fit Mezo-

morto Capitaine de Vaisseau, ce nouveau Dey ayant esté élu , luy écrivit aussi tost à la Mécque , *Qu'il le prioit de le venir trouver à Alger , où il prétendoit l'élever mesme au-dessus de luy , s'il luy estoit possible ; & à son retour il n'a pas crû pouvoir faire rien de plus glorieux pour un Homme dont il est Creature , que de l'envoyer auprès du Roy.* C'est l'Envoyé qui est arrivé icy. Il fut mené à Versailles le Dimanche matin 11. de ce mois , & conduit dans la superbe Gallerie de ce Châ-

Bb iij.

294 MERCURE

teau. Il vit Sa Majesté comme par rencontre, lors qu'Elle traversoit cette Gallerie pour aller à la Messe, car l'on ne donne point en France d'Audience dans les formes à ces sortes d'Envoyez. Apres trois profondes révérences, il fit en Langue Turque un Discours au Roy, plein de soumission & de respect, pour remercier Sa Majesté de la liberté qu'il luy avoit plû de donner aux Turcs & Mores Sujets d'Alger, qui estoient Esclaves sur ses Galeres, & compara ce Monarque à Sa

Iomou , avec les termes les plus magnifiques pour Sa Majesté , & les plus respectueux & les plus soumis pour le Royaume & la République d'Alger. Il pria le Roy d'accepter des Chevaux Barbes , qu'il avoit ordre de luy présenter de la part du Dey. M^r de la Croix le Fils , Secrétaire-Interpréte de Sa Majesté , expliqua son Discours. Ensuite cet Envoyé présenta au Roy les Lettres du Dey & du Bacha , qui estoient dans un Sac de Brocard d'or , & Sa Majesté les mit entre

B b iiij

296 MERCURE

les mains de M^r le Marquis
de Seignelay , Secrétaire
d'Etat.

L'aprèsdinée ce mesme
Envoyé presenta au Roy les
Barbes dont je viens de vous
parler. De douze que l'on
avoit embarquez , il en estoit
mort deux en chemin. Sa
Majesté témoigna que ce Pre-
sent luy estoit fort agréable,
& en donna deux sur l'heure
à Monseigneur le Dauphin,
dont il y en avoit un qui
avoit une Housse en Broderie
de Perles. C'estoit la plus
précieuse qu'eût Mezmorto.

Après cela, Méhémet Chelebi, Fils de l'Envoyé, se prosterna aux pieds de Sa Majesté, qui le reçut d'une manière tres-favorable. Cet Envoyé a esté charmé de la Personne du Roy, & de la civilité de tous les François, & a dit, *Que dans tous les Voyages qu'il avoit faits, il n'avoit point rencontré de Nation si honneste.* La Galerie de Versailles luy a paru une chose surprenante, & il dit, *Qu'il la regardoit avec application, parce qu'il n'avoit jamais rien vû de si beau, & qu'il estoit assuré de ne voir*

298 MERCURE

jamais rien qui approchast de sa magnificence. Cet Envoyé a retourné à Versailles, où il a eu l'honneur de voir dîner le Roy. Il fit ensuite present à Monseigneur le Dauphin de deux fournimens de Chasse, avec quelques accompagnemens, & une Ceinture brodée de Perles, à laquelle ils estoient attachez. Il donna aussi à Madame la Dauphine quelques Curiositez de son País, & entr'autres des Souliers brodez de Perles, de la maniere qu'ils se portent à Alger. Il fit à ce Prince & à

cette Princesse des Complimens fort galans , en leur offrant ces Presens ; M^r de la Croix les interpreta.

Les Peres Capucins de Montelimar en Dauphiné, voulant avoir une Eglise proportionnée à leur Convent, & au zèle qu'ils ont pour le service du Public , en firent benir la premiere Pierre le 7. de ce mois , avec autant de Solemnité que l'on en pouvoit attendre dans une pareille occasion. M^r l'Abbé Colombet, Doyen du Chapitre, accompagné de tout le Cler-

300 MERCURE

gé, fit la Ceremonie au bruit des Tambours & des décharges du Regiment de Poitou, qui estoit en Quartier d'hiver dans la Ville, & rangé alors en Bataille aux avenues du lieu destiné pour cette Eglise. Elle sera dédiée sous le nom de S. Ioseph, M^{le} le Comte de Virreville, Gouverneur de Montelimar, & Madame la Comtesse de Vogne, mirent cette premiere Pierre, apres qu'elle eut esté portée processionnellement par toute la Ville. Ils estoient suivis des Consuls en Chaperon, avec

la Maison de Ville , de la Noblesse , & de la Bourgeoisie , de l'un & de l'autre sexe.

Il ne faut pas s'étonner si l'on s'empresse pour toutes les choses où les Capucins ont quelque interest. Ils sont d'un Ordre que l'on estime par tout , & qui par mille actions d'édification pour l'Eglise , & de charité pour le Prochain , donne tous les jours des marques de l'ardeur qu'ils ont de voir dans tous les Chrestiens , une Pieté solide , & une Foy qui réponde à la Sainteté de nostre Religion. S'il falloit

prouver cette vérité, je vous donnerois pour un exemple récent, la Mission que vient d'achever à S. Sulpice le Pere Honoré de Cannes, avec le Pere Claude de Paris, & vingt autres Capucins. Elle a eu tout le succez qu'on en pouvoit souhaiter, tant par le nombre des Restitutions considerables que l'on y a faites, que par des Conversions surprenantes, de grandes reconciliations, & plusieurs pratiques de Penitence, qui ont fait connoître la parfaite resolution où l'on estoit, de re-

noncer aux plaisirs du Monde. Ainsi l'on peut dire que dans tout le temps du Carnaval, qui estoit celuy de la Mission, l'on a vécu dans la Paroisse de S. Sulpice, avec la mesme reforme qu'on tasche d'avoir la semaine Sainte. M^r l'Archevesque de Paris en fit la closture le 17. de ce mois, apres avoir assisté au Salut, où il y eut deux Chœurs de Musique, & une excellente Symphonie.

Cette Mission estant achevée, les mesmes Peres Capucins en commencerent une

autre dès le lendemain dans l'Eglise de Saint Etienne du Mont.

Le 22. de ce mois, Madame de Boisguillaume, d'une des meilleures Maisons du Pais du Maine ; Madame la Marquise de Soucelles sa Fille, qui demeure en Anjou, & M^r Tadourneau, firent Abjuration de l'Herésie de Calvin, entre les mains de M^r l'Evesque d'Angers, au Château de Soucelles, ou ce Prelat fit un Discours très éloquent sur ce sujet.

On vient de m'apprendre la

mort de M^r Robert, Ancien Avocat au Parlement. Il étoit Pere de M^r Robert, Procureur du Roy au Chastelet, qui est dans une estime si generale, & de M^r Robert Chanoine, Penitencier de l'Eglise de Paris, Professeur Royal du College de Sorbonne, & Député au Clergé pour la Province de Tours. Il a laissé quatre autres Garçons, dont il y en a deux Beneficiers.

Je vous envoie les *Fables Nouvelles en Vers*, dont je vous ay déjà parlé une fois. Il y a huit ou dix jours que
Mars 1685. Cc

les sieurs de Luynes, Blageard & Girard , ont commencé à les debiter. Elles sont fort approuvées, & je puis répondre du plaisir que vous donnera cette lecture, puis que vous en avez déjà veu quelques-unes dans mes Lettres, & que le tour agréable que vous leur avez trouvé, vous a obligée souvent à vous plaindre de ce que l'Autheur avoit cessé de me faire de pareils presens. Il ne laissoit pas de travailler, mais il amassoit dequoy fournir le Recueil qu'il a donné au Public. Ce genre d'écrire

luy est extrêmement naturel, & il faudroit estre d'un goust difficile pour n'estre pas satisfait, & de ses pensées, & de ses expressions.

Je ne vous dis rien de la manière dont on a passé le Carnaval à Paris. C'est une description que l'on auroit peine à faire. On y a pris tous les Divertissemens qui se peuvent prendre dans une Ville, où les Plaisirs se trouvent en abondance. Il y a eu force Bals, & force Masques, & entr'autres Assemblées, celle qui se fit en ce temps-là chez

Cc. ij.

308 MERCURE

M^r le Marquis de Pommeréuil, Maréchal de Camp, & Gouverneur de Douay, est tres remarquable ; il donna un fort grand Bal, où étoient quantité de Dames, de la premiere qualité. Il fut suivy d'une Collation des plus magnifiques.

Je remets au 15. du mois prochain, à vous apprendre les mots des deux Enigmes proposées le dernier mois, & les noms de ceux qui les ont expliquées dans leur vray sens. Cét Article fera un de ceux du XXIX. Extraordi-

GALANT. 309

naire , que je vous prépare.
Voicy cependant deux nouvelles Enigmes que je vous envoie. La premiere est de M^r Rault de Roüen.

ENIGME.

JE suis une Belle Etrangere,
Dont le teint vif & délicat
Joint la douceur avec l'éclat,
Et je fais mon bonheur de n'être pas
legere.

52

Pour le cœur & les yeux j'ay de si doux
appas,
Que les obligant à se rendre,
Chaque Beauté qui vient me pren-
dre,

310 MERCURE

*Trouve mon cœur fidelle, & fait de
moy grand cas.*

SS

*Si je viens d'un des Coins du
Monde,
Où toute la Richesse abonde,
J'en apporte avec moy des faveurs du
Soleil;
C'est cet éclat dont il me pare,
C'est un Trésor encor plus rare,
Et qu'on peut dire sans pareil.*

SS

*Aussi, comme l'Histoire chante,
Un Amant épris d'une Amante,
Par moy fit triompher ses feux;
Quoy que ioûjours fier & cruelle,
Il gagna le cœur de la Belle,
Et luy fit de l'Hymen agréer les doux
nœuds.*

AUTRE ENIGME.

Quittant les Lieux de ma
naissance,
Je peuple tous les jours des Pais étran-
gers,
Et par dix mille Enfans inconstans
& legers,
Je mets le monde en jouissance
De la Fontaine de Iouvence.

22

Ces Enfans empruntez, dont le nombre
fourmille,
Ont entr'eux sans cesse castilles;
Ils se broüillent au premier vent,
Et l'on ne peut sans coup de dent
Remettre l'ordre en ma Famille.

52

Un Artisan expert me donne la tor-
ture,

312 MERCURE

*Et sans plaindre mon aventure,
Je puis me vanter hautement,
Que si l'Art quelquefois surpasse la
Nature,
Ce n'est que chez moy seulement.*

Le Mariage de M^r le Chevalier de Chastillon , avec Mademoiselle de Broüilly, se fit Mécredy dernier 28. de ce mois , mais je ne vous en parleray que dans ma premiere Lettre. Je suis Vostre , &c.

Il s'est fait icy une Marche aussi éclatante & superbe, que guerriere ; & je ne croy pas qu'on en ait jamais vue de pareille chez aucune Nation

tion Etrangere , sans qu'on en ait répandu le bruit, long-temps auparavant , & qu'on ait travaillé pour cela à de grands préparatifs. En effet , il semble qu'un assemblage pareil à celuy qui s'est veu dans cette Marche , demande qu'on ait recours à beaucoup de lieux étrangers, pour avoir les choses qui y peuvent estre nécessaires. Elle n'estoit composée que d'Officiers & de Soldats , & vous ne douterez point que tout ny fust extrêmement magnifique , lors que vous

Mars 1685.

D d

314 MERCURE

Sçavez qu'ils sont du Regiment des Gardes Françaises. Ce Corps est depuis peu habillé de neuf. L'Or & l'Argent brillent à l'ordinaire sur les Habits de tous les Officiers, & ceux des simples Soldats sont si bien entendus, qu'on diroit qu'ils en sont aussi couverts. Le sujet de leur Marche estoit pour porter Benir quelques Drapeaux neufs de ce Regiment, à l'Eglise Nostre-Dame, ce qu'on fait de temps en temps. Comme la Marche de tout ce Regiment auroit esté trop

grande, il n'y avoit que les Capitaines, les Lieutenans, les Sous-Lieutenans, les Enseignes, les Sergens, & ceux du Regiment qu'on appelle Porte-Enseignes, car les Officiers ne portent leurs Drapeaux que devant le Roy, dans des jours de Bataille, & en montant la Garde; dans les Routes où il n'y a nul danger à craindre, ils sont portez par ces Portes-Enseignes. Outre tous ceux que je viens de vous marquer, il y avoit encore à cette Marche quatre-vingt Tam-

D d ij

bours du Regiment, & plusieurs Hautbois, vestus des Livrées du Roy. On se rendit en cet équipage dans le Chœur de Nostre-Dame, où les Drapeaux furent portez au bruit de tous ces Instrumens, & les Enseignes les ayant pris des mains des Porte-Enseignes, les mirent aux pieds de M^r l'Archevesque de Paris, qui fit la Cere-
monie de les Benir.

Les Prétendus Réformez n'ont qu'à aller à Richelieu, pour estre persuadéz de la fausseté de leur Religion, &

pour se voir obliger d'en
quitter toutes les erreurs. Il
semble que le grand Cardi-
nal de ce Nom, cet admira-
ble Génie, qui leur a tant fait
la guerre pendant sa vie,
regne encore en ce lieu là,
pour la leur y faire apres sa
mort; & qu'il ne puisse souf-
frir sur ses Terres, ceux qu'il
a voulu convertir, ou chasser
pendant son vivant, de toutes
celles du Roy son Maistre:
ou bien que cette petite Vil-
le, estant extrêmement re-
connoissante des graces qu'elle
reçoit de son Prince, soit

D d. iij.

318 MERCURE

naturellement ennemie d'une Heresie qui déplaist tant à ce pieux & zélé Monarque. Je vous ay parlé de quantité de Conversions qui se sont faites à Richelieu, & vous ay marqué en mesme temps qu'il ny restoit plus qu'un seul Religionnaire. Il s'est enfin converty comme les autres, & a fait son Abjuration un peu apres celle de M^r Moret de la Fayole son Pere, dont je vous fis un Article dans ma Lettre de Novembre. Il a du merite & de l'esprit infiniment, sa Conversion en est

une preuve. Il a long-temps combattu, mais il s'est rendu à la Verité, qu'il a enfin reconnue, apres quantité de Disputes & d'Eclaircissements. Cette Conversion a donné lieu à M^r de Grammont de Richelieu, de faire le Sonnet qui suit.

SUR LES SOINS

que le Roy prend de
détruire l'Herésie.

Notre Roy triomphoit en mille
& mille endroits,
Son Bras faisoit trembler les Rivaux
de sa gloire;

D d iij

320 MERCURE

*Et ce Prince entassant victoire sur
victoire,
Eust mis, s'il eust voulu, l'Empire
sous ses Loix.*

SE

*Ses Ennemis distraits estoient tous
aux abois
Mais par une barière qu'ils ont eu peine
à croire,
Et qui n'aura jamais d'exemple dans
l'Histoire,
Il ne veut pas pousser plus avant ses
Exploits.*

SE

*Il leur donne la Paix, & n'a plus d'en-
treprise,
Que contre des Sujets qui déchirent
l'Eglise,
Et qui n'ont jusqu'icy que troublé ses
Etats.*

SS

*Mais bien loin de les perdre, il fait
comme un bon Pere,*

*Qui ne leve le fouet sur des Enfans
ingrats,*

*Que pour les engager d'obéir à leur
Mere.*

Je vous ay parlé de la Theriaque au commencement de cette Lettre. Ce grand Ouvrage a esté achevé depuis ce temps-là, mais c'est un Article qui demande trop d'étendue pour pouvoir estre renfermé dans le peu de place qui me reste. Cela m'oblige de différer jusqu'au mois prochain, à vous en mander les particularitez. Je suis vostre, &c.

A Paris ce 31. Mars 1685.

ties des Nouveaux Dialogues des
Morts, 30 f.

La Duchesse d'Estramene. Deux
Volumes in douze. 40 f.

Le Napolitain, Nouv. In douze. 20 f.

Académie galante, I. Partie, 30 f.

Académie galante, II. Partie, 30 f.

Cara Mustapha, dernier Grand Vizir,
Histoire contenant son élévation, ses
amours dans le Serrail, ses divers em-
plois, & le vray sujet qui luy a fait en-
treprendre le Siege de Vienne, avec sa
mort, 30 f.

Les Dames Galantes, ou la Confi-
dence réciproque, en deux vol. 3 l.

Les différens Caractères de l'Amour,
in douze, 30 f.

L'Illustre Génoise, in douze, 30 f.

Le Seraskier, in douze, 30 f.

Fables Nouvelles en Vers, 20 f.

Histoire du Siege de Luxembourg, 30 f.

Relation Historique de tout ce qui s'est
fait devant Gênes par l'Armée Navale
du Roy, 30 f.

Reflexions nouvelles sur l'Acide &c.

sur l'Alcali. Indouze.	30 f.
La Devineresse, Comedie.	15 f.
Artaxerce, avec sa Critique.	15 f.
La Comete, Comedie.	10 f.
Côversions de M. Gilly & Courdil.	20 f.

Cent trente Volumes du Mercure,
avec les Relations & les Extraor-
dinaires. Il y a huit Relations qui con-
tiennent

Ce qui s'est passé à la Ceremonie du
Mariage de Mademoiselle avec le Roy
d'Espagne.

Le Mariage de Monsieur le Prince
de Conty avec Mademoiselle de Blois.

Le Mariage de Monseigneur le Dau-
phin avec la Princesse Anne-Chres-
tienne Victoire de Baviere.

Le Voyage du Roy en Flandre en 1680.

La Négotiation du Mariage de M. le
Duc de Savoye avec l'Inf. de Portugal.

Deux Relations des Réjouissances
qui se sont faites pour la Naissance de
Monseigneur le Duc de Bourgogne.

Une Description entiere du Siege de
Vienne, depuis le commencement jus-

qu'à la levée du Siege en 1683.

Traité de la Transpiration des humeurs qui sont les causes des Maladies, ou la Méthode de guérir les Malades, sans le triste secours de la fréquente saignée, Discours Philosophique. 30 L.

Il y a vingt-huit Extraordinaires, qui outre les Questions galantes, & d'érudition, & les Ouvrages de Vers, contiennent plusieurs Discours, Traitez, & Origines, sçavoir.

Des Indices qu'on peut tirer sur la maniere dont chacun forme son Ecriture. Des Devises, Emblèmes, & Revers de Médailles. De la Peinture, & de la Sculpture. Du Parchemin, & du Papier. Du Verre. Des Veritez qui sont contenues dans les Fables, & de l'excellence de la Peinture. De la Contes- tion. Des Armes, Armoiries, & de leur progrès. De l'Imprimerie. Des Rangs & Cerémonies. Des Talismans. De la Poudre à Canon. De la Pierre Philo- sophale. Des Feux dont les Anciens se servoient dans leurs Guerres, & de leur

composition. De la sympathie, & de l'anthipatie des Corps. De la Dance, de ceux qui l'ont inventée, & de ses différentes especes. De ce qui contribue le plus des cinq sens de Nature à la satisfaction de l'Homme. De l'usage de la Glace. De la nature des Esprits follets, s'ils sont de tous Pais, & ce qu'ils ont fait. De l'Harmonie, de ceux qui l'ont inventée, & de ses effets. Du fréquent usage de la Saignée. De la Noblesse. Du bien & du mal que la fréquente Saignée peut faire. Des effets de l'Eau minérale. De la Superstition, & des Erreurs populaires. De la Chasse. Des Meréores, & de la Comete apparue en 1680. Des Armes de quelques Familles de France. Du Secret d'une Ecriture d'une nouvelle invention, tres-propre à estre rendue universelle, avec celui d'une Langue qui en résulte, l'un & l'autre d'un usage facile pour la communication des Nations. De l'air du Monde, de la veritable Politesse, & en quoy il consiste. De la Medecine. Des

progrès & de l'état présent de la Médecine. Des Peintres anciens, & de leurs manieres. De l'Eloquence ancienne & moderne. Du Vin. De l'Honnesteté, & de la veritable Sagesse. De la Pourpre & de l'Ecarlate, de leur différence, & de leur usage. De la marque la plus essentielle de la veritable amitié. L'Abregé du Dictionnaire Universel. Du mépris de la Mort. De l'origine des Couronnes, & de leurs especes. Des Machines anciennes & modernes pour élever les Eaux. Des Lunetes. Du Secret. De la Conversation. De la Vie heureuse. Des Cloches, & de leur antiquité. Des bonnes & mauvaises qualitez de l'Air. Des Bains. Du bon & du mauvais usage de la Lecture. De la facile construction de toutes sortes de Cadrans Solaires ; & des Jeux.

On fera une bonne composition à ceux qui prendront les cent vingt-neuf Volumes, ou la plus grande partie. Quant aux nouveaux qui se debitent chaque mois, le prix sera toujours de

trente sols en veau , & de vingt-cinq en parchemin.

Outre les Livres contenus dans ce Catalogue, on vend aussi chez le Sieur Blageart toutes sortes de Livres nouveaux, & autres. On ne marque icy que ceux qu'il a imprimez, à la reserve des Recherches d'antiquité, qu'on trouve chez tres-peu d'autres Libraires.

Il ajoutera à ce Catalogue les Livres nouveaux qu'il donnera de temps en temps au Public.

On ne prend aucun argent pour les Memoires qu'on employe dans le Mercure.

On mettra tous ceux qui ne desobligeront personne, & ne blesseront point la modestie des Dames.

Il faut affranchir les Lettres qu'on adressera chez le S^r Blageart, Imprimeur-Libraire, Rue S. Jacques, à l'entrée de la Rue du Plastre.



Digitized by Google



Digitized by Google

